

LISTE DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DÉPOSÉE À LA COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- Le 30 novembre 2018 -

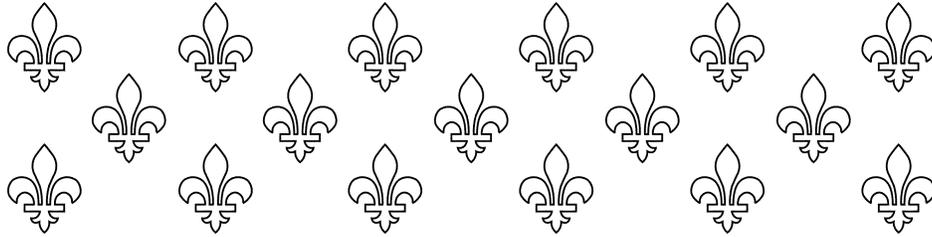
- Comité directeur du 1^{er} juin 2016 : Organiser l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale (CRÉ) proposant la délimitation des circonscriptions électorales
- Comité directeur du 14 juin 2016 : Statuer sur une demande de déplacement de la Commission de l'administration publique
- Comité directeur du 6 septembre 2016 : Organiser l'audition dans le cadre de l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale
- Comité directeur du 3 novembre 2016 : Modifier la liste des présidents de séance
- Comité directeur du 9 janvier 2017 : Modifier la liste des présidents de séance
- Comité directeur du 20 février 2017 : Désigner les commissions compétentes afin d'accomplir divers mandats législatifs
- Comité directeur du 20 février 2017 : Modifier la liste des présidents de séance
- Comité directeur du 27 février 2017 : Statuer sur une demande de déplacement de la Commission des relations avec les citoyens
- Comité directeur du 10 avril 2017 : Statuer sur une demande de déplacement de la Commission des relations avec les citoyens
- Comité directeur du 11 mai 2017 : Statuer sur une demande de déplacement de la Commission des relations avec les citoyens
- Comité directeur du 9 juin 2017 : Statuer sur une demande de déplacement de la Commission de l'administration publique
- Comité directeur du 25 octobre 2017 : Modifier la liste des présidents de séance
- Comité directeur du 7 décembre 2017 : Modifier la liste des présidents de séance

Commission de l'Assemblée nationale

Déposé le : 2018-11-30

N° de dépôt : CAN- 001

Secrétaire : M. Percant



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 1^{er} juin 2016

Organiser l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale (CRÉ) proposant la délimitation des circonscriptions électorales

QUÉBEC

Réunion du mercredi 1^{er} juin 2016

Mandat : Organiser l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale (CRÉ) proposant la délimitation des circonscriptions électorales

Membres présents :

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président

M. Charette (Deux-Montagnes), en remplacement de M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition

M. Drainville (Marie-Victorin), leader parlementaire de l'opposition officielle

M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

Le comité directeur se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 25, M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M. Charette (Deux-Montagnes) de remplacer M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition.

ORGANISATION DE L'ÉTUDE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

M. le président explique que la Loi électorale prévoit que le rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale (ci-après la « CRÉ ») doit être soumis à la considération de la Commission de l'Assemblée nationale.

Après discussion, il est convenu que la Commission procédera à ce mandat les 12, 13 et 15 septembre 2016.

Après discussion, il est également convenu de ce qui suit :

- le mandat débutera par un exposé de la CRÉ d'une durée maximale de 30 minutes;
- par la suite la ministre responsable ainsi que les porte-parole des groupes parlementaires disposeront chacun de 10 minutes pour effectuer des remarques préliminaires. Il est convenu que la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques soit membre de la Commission pour ce mandat;
- chaque député qui se présentera en commission disposera d'une période de 20 minutes afin d'exposer son point de vue et échanger avec la CRÉ. Il est entendu que la présidence, dans la gestion de cette période de temps, pourra faire preuve de souplesse, si nécessaire, en permettant à un député et à la CRÉ d'échanger au-delà de 20 minutes;
- la Commission procédera à une étude par région dans la mesure du possible, sans exclure la possibilité que tout député puisse intervenir à un autre moment que celui prévu pour sa région;
- la ministre responsable ainsi que les porte-parole des groupes parlementaires disposeront chacun de 10 minutes pour effectuer des remarques finales;
- La CRÉ terminera cette étude avec des remarques finales de 10 minutes.

Il est aussi convenu que les députés devront s'inscrire auprès du secrétariat de la Commission de l'Assemblée nationale avant le 1^{er} septembre 2016 pour signifier leur intention de participer à cette étude afin de faciliter l'organisation des séances.

À 15 h 30, la réunion est levée.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

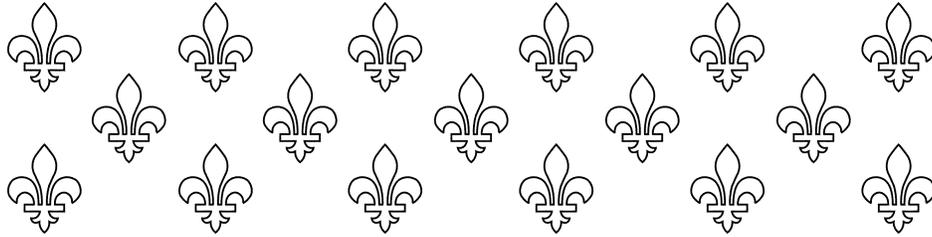
Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/jb

Québec, le 1^{er} juin 2016



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 14 juin 2016

Statuer sur une demande de déplacement de la
Commission de l'administration publique

QUÉBEC

Réunion du mardi 14 juin 2016

Objet : Statuer sur une demande de déplacement de la Commission de l'administration publique

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président
- M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M. Drainville (Marie-Victorin), leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement
- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président (annexe II), le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Statuer sur une demande de déplacement de la Commission de l'administration publique :

Relativement à la demande adressée, le 7 juin 2016 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale par la Commission de l'administration publique, afin que les membres désignés par la Commission se déplacent pour assister à la Conférence annuelle 2016 du Conseil canadien des comités des comptes publics et du Conseil canadien des vérificateurs législatifs à Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest, du 21 au 23 août 2016, il est convenu d'autoriser ce déplacement.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/jb

Québec, le 14 juin 2016

ANNEXE I

Demande de la Commission de l'administration publique



Commission de l'administration publique

Le 7 juin 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Président de la Commission de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET : Demande de participation de la Commission de l'administration publique à la Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics

Monsieur le Président,

Je vous transmets par la présente une demande d'autorisation de déplacement, conformément à l'article 1 des Règles de fonctionnement concernant les commissions.

Vous trouverez en annexe une décision du comité directeur de la Commission de l'administration publique, en date d'aujourd'hui, proposant la participation du comité directeur et de la recherchiste de la Commission à la Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics qui aura lieu à Yellowknife, du 21 au 23 août 2016. Je joins à cette demande copie de la lettre d'invitation, datée du 27 mai 2016, de même qu'une estimation des coûts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le secrétaire de la Commission,

Pierre-Luc Turgeon

p.j. (3)



QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'administration publique – Comité directeur

**Décision concernant la Conférence annuelle
du Conseil canadien des comités des comptes publics**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la part de l'organisation de la Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics à participer à l'événement qui aura lieu à Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest, du 21 au 23 août 2016;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la pertinence pour les membres de la Commission de participer, dans le cadre de cette conférence, aux séances de travail et aux rencontres organisées à l'intention des membres de toutes les commissions parlementaires canadiennes chargées du contrôle et de l'imputabilité de l'administration publique;

CONSIDÉRANT qu'il est d'usage de déléguer, chaque année, des représentants de la Commission afin de promouvoir l'échange d'expériences, de connaissances et de pratiques en matière de reddition de comptes;

IL EST RÉSOLU de demander à la Commission de l'Assemblée nationale d'autoriser le comité directeur, à savoir la présidente, les vice-présidents et le secrétaire, ainsi que la recherchiste de la Commission, à participer à la Conférence annuelle à Yellowknife.

Le comité directeur estime les coûts de ce déplacement à environ 15 290 \$.

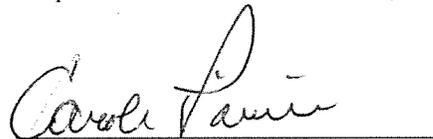
Signée le 7 juin 2016

Le secrétaire de la Commission,



Pierre-Luc Turgeon

La présidente de la Commission,



Carole Poirier

Le vice-président de la Commission,



Jean-Denis Girard

Le vice-président de la Commission,



Benoît Charette

PLT/mcm

Commission de l'administration publique

Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics
Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, du 21 au 23 août 2016

Base de calcul :

5 participants : La présidente, les vice-présidents, le secrétaire et la recherchiste de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Arrivée le samedi 20 août / Retour le mercredi 24 août

Tenant compte des repas pris en charge par la conférence

Description	Coût	Quantité	Prévision budgétaire
Frais d'inscription	375,00 \$	5	1 875,00 \$
Déplacements aéroport Québec ou Montréal	50,00 \$	10	500,00 \$
Avion, aller-retour, Québec-Yellowknife	1 200,00 \$	3	3 600,00 \$
Avion, aller-retour, Montréal-Yellowknife	1 000,00 \$	2	2 000,00 \$
Hébergement - Explorer Hotel (4 nuitées)	200,00 \$	20	4 000,00 \$
Déplacements taxi Yellowknife	60,00 \$	5	300,00 \$
Repas - petits déjeuners (inclus du 21 au 23)	15,00 \$	15	225,00 \$
Repas - déjeuners (inclus du 21 au 23)	20,00 \$	15	300,00 \$
Repas - dîners	40,00 \$	20	800,00 \$
Allocation par nuitée	15,00 \$	20	300,00 \$
Autres frais : imprévus, assurances-voyage (10% de ce qui précède)			1 390,00 \$
Prévision budgétaire totale			15 290,00 \$

Pour une prévision approximative de 3060 \$ par personne

ANNEXE II

Courriels reçus de la part des directeurs des cabinets
des leaders des trois groupes parlementaires

Blais, Josée

De: Moreau, Lise
Envoyé: 10 juin 2016 09:13
À: Arsenault, François
Objet: Re: CAP - Demande de déplacement

Je te réponds tout de suite que JC donne son accord.

Merci!

Lise Moreau
Directrice
Cabinet du président de
l'Assemblée nationale du Québec
Cellulaire: 418 572-4823

Le 10 juin 2016 à 09:05, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Oui.

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg> Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Moreau, Lise
Envoyé : 10 juin 2016 09:03
À : Arsenault, François
Objet : RE: CAP - Demande de déplacement

Est-ce bien dans les TNO?

Lise Moreau | Directrice

<image001.jpg> Cabinet du président de l'Assemblée nationale
1040, rue des Parlementaires | bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2820 | Téléc. : 418 528-0461 | lise.moreau@assnat.qc.ca

<image002.jpg> <image003.jpg>

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 9 juin 2016 14:27
À : Montminy, Anik; Perron, Rafaëlle; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Turgeon, Pierre-Luc
Objet : CAP - Demande de déplacement

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de déplacement de la CAP à la conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics en août.

Est-ce que j'ai votre consentement pour que vous répondiez pas courriel au nom de vos leaders respectifs?

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations,

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg> Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Monnerat, Marie-Claude **De la part de** Turgeon, Pierre-Luc
Envoyé : 9 juin 2016 14:11
À : Arsenault, François
Objet : CAP - Demande de déplacement

Monsieur François Arsenault,

Monsieur le secrétaire de la Commission de l'Assemblée nationale, veuillez trouver ci-joint une demande d'autorisation de déplacement de la Commission de l'administration publique concernant la 37^e Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Cette demande d'autorisation inclut un estimé des coûts liés à ce déplacement.

Meilleures salutations,

Pierre-Luc Turgeon | Secrétaire de la Commission de l'administration publique

<image001.jpg> Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.23
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | pierre-luc.turgeon@assnat.qc.ca

<image002.jpg> <image003.jpg>

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser. Merci.

Blais, Josée

De: Arsenault, François
Envoyé: 13 juin 2016 14:30
À: Blais, Josée
Objet: TR: CAP - Demande de déplacement

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 13 juin 2016 13:36
À : Arsenault, François
Cc : Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Turgeon, Pierre-Luc
Objet : Re: CAP - Demande de déplacement

Les deux

Rafaëlle
Envoyé de mon iPhone

Le 13 juin 2016 à 13:35, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Est-ce que vos consentements sont aussi pour le déplacement (ou uniquement pour répondre par courriel au nom du leader)?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg> Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 13 juin 2016 13:10
À : Arsenault, François; Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Turgeon, Pierre-Luc
Objet : RE: CAP - Demande de déplacement

consentementS pour nous

Rafaëlle Perron | Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire de l'opp. officielle
Tél. : 418 643-1275 | rafaelle.perron@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 9 juin 2016 14:27
À : Montminy, Anik; Perron, Rafaëlle; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Turgeon, Pierre-Luc
Objet : CAP - Demande de déplacement

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de déplacement de la CAP à la conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics en août.

Est-ce que j'ai votre consentement pour que vous répondiez pas courriel au nom de vos leaders respectifs?

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations,

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg> Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Monnerat, Marie-Claude **De la part de** Turgeon, Pierre-Luc
Envoyé : 9 juin 2016 14:11
À : Arsenault, François
Objet : CAP - Demande de déplacement

Monsieur François Arsenault,

Monsieur le secrétaire de la Commission de l'Assemblée nationale, veuillez trouver ci-joint une demande d'autorisation de déplacement de la Commission de l'administration publique concernant la 37^e Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Cette demande d'autorisation inclut un estimé des coûts liés à ce déplacement.

Meilleures salutations,

Pierre-Luc Turgeon | Secrétaire de la Commission de l'administration publique

<image001.jpg> Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.23
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | pierre-luc.turgeon@assnat.qc.ca

<image002.jpg> <image003.jpg>

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser. Merci.

Blais, Josée

De: Arsenault, François
Envoyé: 13 juin 2016 14:30
À: Blais, Josée
Objet: TR: CAP - Demande de déplacement

De : Tremblay, Pierre
Envoyé : 13 juin 2016 13:41
À : Perron, Rafaëlle; Arsenault, François
Cc : Montminy, Anik; Moreau, Lise; Turgeon, Pierre-Luc
Objet : RE: CAP - Demande de déplacement

Les deux aussi.

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 13 juin 2016 13:36
À : Arsenault, François
Cc : Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Turgeon, Pierre-Luc
Objet : Re: CAP - Demande de déplacement

Les deux

Rafaëlle
Envoyé de mon iPhone

Le 13 juin 2016 à 13:35, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Est-ce que vos consentements sont aussi pour le déplacement (ou uniquement pour répondre par courriel au nom du leader)?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 13 juin 2016 13:10
À : Arsenault, François; Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Turgeon, Pierre-Luc
Objet : RE: CAP - Demande de déplacement

consentementS pour nous

Rafaëlle Perron | Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire de l'opp. officielle
Tél. : 418 643-1275 | rafaelle.perron@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 9 juin 2016 14:27
À : Montminy, Anik; Perron, Rafaëlle; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Turgeon, Pierre-Luc
Objet : CAP - Demande de déplacement

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de déplacement de la CAP à la conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics en août.

Est-ce que j'ai votre consentement pour que vous répondiez pas courriel au nom de vos leaders respectifs?

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations,

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg> Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Monnerat, Marie-Claude **De la part de** Turgeon, Pierre-Luc
Envoyé : 9 juin 2016 14:11
À : Arsenault, François
Objet : CAP - Demande de déplacement

Monsieur François Arsenault,

Monsieur le secrétaire de la Commission de l'Assemblée nationale, veuillez trouver ci-joint une demande d'autorisation de déplacement de la Commission de l'administration publique concernant la 37^e Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Cette demande d'autorisation inclut un estimé des coûts liés à ce déplacement.

Meilleures salutations,

Pierre-Luc Turgeon | Secrétaire de la Commission de l'administration publique

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.23
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | pierre-luc.turgeon@assnat.qc.ca

<image002.jpg>

<image003.jpg>

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser. Merci.

Blais, Josée

De: Arsenault, François
Envoyé: 14 juin 2016 09:36
À: Blais, Josée
Objet: TR: CAP - Demande de déplacement

De : Montminy, Anik
Envoyé : 14 juin 2016 08:32
À : Arsenault, François; Perron, Rafaëlle; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Turgeon, Pierre-Luc
Objet : RE: CAP - Demande de déplacement

Consentements

Anik

De : Arsenault, François
Envoyé : 9 juin 2016 14:27
À : Montminy, Anik; Perron, Rafaëlle; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Turgeon, Pierre-Luc
Objet : CAP - Demande de déplacement

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de déplacement de la CAP à la conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics en août.

Est-ce que j'ai votre consentement pour que vous répondiez pas courriel au nom de vos leaders respectifs?

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations,

François Arsenault, avocat | Directeur



PLACE AUX PARLEMENTAIRES

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Monnerat, Marie-Claude **De la part de** Turgeon, Pierre-Luc
Envoyé : 9 juin 2016 14:11
À : Arsenault, François
Objet : CAP - Demande de déplacement

Monsieur François Arsenault,

Monsieur le secrétaire de la Commission de l'Assemblée nationale, veuillez trouver ci-joint une demande d'autorisation de déplacement de la Commission de l'administration publique concernant la 37^e Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

Cette demande d'autorisation inclut un estimé des coûts liés à ce déplacement.

Meilleures salutations,

Pierre-Luc Turgeon | Secrétaire de la Commission de l'administration publique

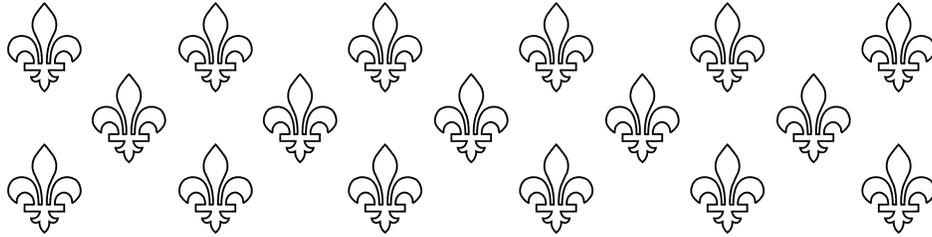


Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.23
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | pierre-luc.turgeon@assnat.qc.ca



Suivez-nous :   

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser. Merci.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 6 septembre 2016

Organiser l'audition dans le cadre de l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale

QUÉBEC

Réunion du mardi 6 septembre 2016

Mandat : Organiser l'audition dans le cadre de l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président
- M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement
- M. Marceau (Rousseau), leader parlementaire de l'opposition officielle

- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président (annexe II), le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Organisation de l'audition dans le cadre de l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale

Suite à la proposition d'horaire transmise relativement aux auditions dans le cadre de l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale (annexe I), le comité directeur approuve l'horaire proposé. Le secrétaire de la Commission pourra apporter les modifications nécessaires selon la disponibilité des députés. Il est également convenu que les députés de Taschereau et de Deux-Montagnes pourront participer aux séances sans droit de vote.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/jb

Québec, le 6 septembre 2016

ANNEXE I

Proposition d'horaire

17 h 40 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– CÔTE-NORD

M. Ouellet (René-Lévesque)

18 h 00 *Ajournement*

FA/jb

Québec, le 2 septembre 2016



COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Procéder à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale
et, à cette fin, entendre la Commission de la représentation électorale

Le mardi 13 septembre 2016

Salle du Conseil législatif

ORDRE DU JOUR

- 9 h 30 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– LAURENTIDES-LANAUDIÈRE
- M. St-Denis (Argenteuil)
M. Laframboise (Blainville)
M. Charette (Deux-Montagnes)
M. Surprenant (Groulx)
M^{me} D'Amours (Mirabel)
- 11 h 10 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– MONTÉRÉGIE
- M. Billette (Huntingdon)
M. Barrette (La Pinière)
M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- 12 h 10 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– OUTAOUAIS
- M^{me} Gaudreault (Hull)
- 12 h 30 *Suspension*

14 h 00 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– MAURICIE

M. Auger (Champlain)
M^{me} Boulet (Laviolette)
M. Plante (Maskinongé)
M. Giguère (Saint-Maurice)
M. Girard (Trois-Rivières)

15 h 40 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– LAVAL

M. Ouellette (Chomedey)
M^{me} Sauvé (Fabre)
M. Habel (Sainte-Rose)
M. Rousselle (Vimont)

17 h 00 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– ESTRIE-CENTRE-DU-QUÉBEC

M. Bolduc (Mégantic)
M^{me} Vallières (Richmond)

17 h 40 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– NORD-DU-QUÉBEC

M. Boucher (Ungava)

18 h 00 *Ajournement*

FA/jb

Québec, le 2 septembre 2016



COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Procéder à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale
et, à cette fin, entendre la Commission de la représentation électorale

Le jeudi 15 septembre 2016

Salle du Conseil législatif

ORDRE DU JOUR

9 h 30 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

M. Bourgeois (Abitibi-Est)
M. Gendron (Abitibi-Ouest)

10 h 10 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– ÎLE-DE-MONTRÉAL

M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce)
M^{me} Montpetit (Crémazie)
M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)
M. Tanguay (LaFontaine)
M. Poëti (Marguerite-Bourgeois)
M. Arcand (Mont-Royal)
M^{me} Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne)

12 h 30 *Suspension*

14 h 00 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– ÎLE-DE-MONTRÉAL (SUITE)

M. Coiteux (Nelligan)
M^{me} David (Outremont)
M. Leitão (Robert-Baldwin)
M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

15 h 20 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– BAS-SAINT-LAURENT

M. Bérubé (Matane-Matapédia)
M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata)

16 h 00 ÉCHANGES AVEC LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
– GASPÉ-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Lelièvre (Gaspé)
M. Roy (Bonaventure)

16 h 40 REMARQUES FINALES

17 h 10 REMARQUES FINALES DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION
ÉLECTORALE

17 h 20 *Ajournement*

FA/jb

Québec, le 2 septembre 2016

ANNEXE II

Courriels reçus de la part des directeurs de cabinets des leaders des trois groupes parlementaires

Blais, Josée

De: Perron, Rafaëlle
Envoyé: 2 septembre 2016 10:26
À: Arsenault, François
Cc: Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet: Re: CAN - Carte électorale

Bonjour,

Je vous reviens pour l'horaire, mais consentement pour M. Charette (et Mme Maltais) et consentement pour répondre aux noms des leaders.

Rafaëlle Perron
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
418 643-1275

Envoyé de mon iPad

Le 2 sept. 2016 à 10:12, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

Il a été entendu que la CAN procédera à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale les 12, 13 (et 15 septembre si nécessaire). Vous trouverez une note ci-jointe rappelant les grandes lignes de cette étude ainsi que le procès-verbal du Comité directeur du 1^{er} juin dernier.

Maintenant que le délai d'inscription pour les députés désirant participer à cet exercice est échu, vous trouverez ci-joint pour votre approbation un projet d'horaire pour les auditions. 47 députés ont demandé à intervenir. Lorsque plusieurs députés proviennent de la même région, je les ai placés en ordre alphabétique de circonscription comme la dernière fois (à moins qu'il y avait un conflit d'horaire). Une fois approuvé, je convoquerai les députés qui se sont inscrits. J'ai tenté de satisfaire les députés qui m'ont fait part de problèmes de disponibilités. Il est possible que quelques députés demandent des changements une fois qu'ils seront convoqués. Je tenterai de les satisfaire si vous m'autorisez à effectuer des modifications. Bien entendu, je vous tiendrai au courant si c'est le cas.

De plus, étant donné que les porte-paroles des deux oppositions (Mme Maltais et M. Charest) ne sont pas membres de la CAN et que les remplacements ne peuvent être effectués à la CAN au début de la séance en vertu de l'article 2 des Règles de fonctionnement, est-ce qu'il y aurait consentement afin de leur permettre de participer aux séances de la CAN sans droit de vote?

Est-ce qu'il y a consentement afin que vous répondiez par courriel au nom de vos leaders respectifs (pour les fins du comité directeur) et pour approuver l'horaire et les participations mentionnés ci-haut? Merci de me revenir dès que possible afin que je puisse convoquer les députés.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

<NOTE_Étude du rapport préliminaire_2016-06-01.pdf>

<CAN Rapport CD_2016-06-01_CRE.pdf>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-13.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-12.doc>

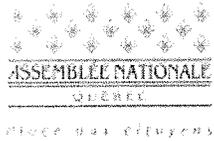
<CAN OJ Aud CRE 2016-09-15.doc>

Blais, Josée

De: Tremblay, Pierre
Envoyé: 2 septembre 2016 10:43
À: Perron, Rafaëlle; Arsenault, François
Cc: Montminy, Anik; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet: RE: CAN - Carte électorale

Consentement pour les deux demandes aussi.

Pierre Tremblay, MBA | Directeur de cabinet



Cabinet du leader parlementaire – 2^e groupe d'opposition
1045, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.117
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 644-1467 | pierre.tremblay@assnat.qc.ca



Suivez-nous :   

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 2 septembre 2016 10:26
À : Arsenault, François
Cc : Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet : Re: CAN - Carte électorale

Bonjour,

Je vous reviens pour l'horaire, mais consentement pour M. Charette (et Mme Maltais) et consentement pour répondre aux noms des leaders.

Rafaëlle Perron
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
418 643-1275

Envoyé de mon iPad

Le 2 sept. 2016 à 10:12, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

Il a été entendu que la CAN procédera à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale les 12, 13 (et 15 septembre si nécessaire). Vous trouverez une note ci-jointe rappelant les grandes lignes de cette étude ainsi que le procès-verbal du Comité directeur du 1^{er} juin dernier.

Maintenant que le délai d'inscription pour les députés désirant participer à cet exercice est échu, vous trouverez ci-joint pour votre approbation un projet d'horaire pour les auditions. 47 députés ont demandé à intervenir. Lorsque plusieurs députés proviennent de la même région, je les ai placés en ordre alphabétique de circonscription comme la dernière fois (à moins qu'il y avait un conflit d'horaire). Une fois approuvé, je convoquerai les députés qui se sont inscrits. J'ai tenté de satisfaire les députés qui m'ont fait part de problèmes de disponibilités. Il est possible que quelques députés demandent des changements une fois qu'ils seront convoqués. Je tenterai de les satisfaire si vous m'autorisez à effectuer des modifications. Bien entendu, je vous tiendrai au courant si c'est le cas.

De plus, étant donné que les porte-paroles des deux oppositions (Mme Maltais et M. Charest) ne sont pas membres de la CAN et que les remplacements ne peuvent être effectués à la CAN au début de la séance en vertu de l'article 2 des Règles de fonctionnement, est-ce qu'il y aurait consentement afin de leur permettre de participer aux séances de la CAN sans droit de vote?

Est-ce qu'il y a consentement afin que vous répondiez pas courriel au nom de vos leaders respectifs (pour les fins du comité directeur) et pour approuver l'horaire et les participations mentionnés ci-haut? Merci de me revenir dès que possible afin que je puisse convoquer les députés.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

<NOTE_Étude du rapport préliminaire_2016-06-01.pdf>

<CAN Rapport CD_2016-06-01_CRE.pdf>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-13.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-12.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-15.doc>

Blais, Josée

De: Montminy, Anik
Envoyé: 2 septembre 2016 11:41
À: Tremblay, Pierre; Perron, Rafaëlle; Arsenault, François
Cc: Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet: Re: CAN - Carte électorale

Bonjour

Consentements pour les 2 demandes et approbation du projet d'horaire étant entendu que vous accomoderez les députés inscrits qui ne seraient pas disponibles aux plages qui leur sont proposées.

Merci

Anik

Envoyé de mon smartphone BlackBerry 10 sur le réseau Bell.

De: Tremblay, Pierre
Envoyé: vendredi 2 septembre 2016 10:43 AM
À: Perron, Rafaëlle; Arsenault, François
Cc: Montminy, Anik; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet: RE: CAN - Carte électorale

Consentement pour les deux demandes aussi.

Pierre Tremblay, MBA | Directeur de cabinet



Cabinet du leader parlementaire – 2^e groupe d'opposition
1045, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.117
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 644-1467 | pierre.tremblay@assnat.qc.ca



Suivez-nous :

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 2 septembre 2016 10:26
À : Arsenault, François
Cc : Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet : Re: CAN - Carte électorale

Bonjour,

Je vous reviens pour l'horaire, mais consentement pour M. Charette (et Mme Maltais) et consentement pour répondre aux noms des leaders.

Rafaëlle Perron
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
418 643-1275

Envoyé de mon iPad

Le 2 sept. 2016 à 10:12, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

Il a été entendu que la CAN procédera à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale les 12, 13 (et 15 septembre si nécessaire). Vous trouverez une note ci-jointe rappelant les grandes lignes de cette étude ainsi que le procès-verbal du Comité directeur du 1^{er} juin dernier.

Maintenant que le délai d'inscription pour les députés désirant participer à cet exercice est échu, vous trouverez ci-joint pour votre approbation un projet d'horaire pour les auditions. 47 députés ont demandé à intervenir. Lorsque plusieurs députés proviennent de la même région, je les ai placés en ordre alphabétique de circonscription comme la dernière fois (à moins qu'il y avait un conflit d'horaire). Une fois approuvé, je convoquerai les députés qui se sont inscrits. J'ai tenté de satisfaire les députés qui m'ont fait part de problèmes de disponibilités. Il est possible que quelques députés demandent des changements une fois qu'ils seront convoqués. Je tenterai de les satisfaire si vous m'autorisez à effectuer des modifications. Bien entendu, je vous tiendrai au courant si c'est le cas.

De plus, étant donné que les porte-paroles des deux oppositions (Mme Maltais et M. Charest) ne sont pas membres de la CAN et que les remplacements ne peuvent être effectués à la CAN au début de la séance en vertu de l'article 2 des Règles de fonctionnement, est-ce qu'il y aurait consentement afin de leur permettre de participer aux séances de la CAN sans droit de vote?

Est-ce qu'il y a consentement afin que vous répondiez pas courriel au nom de vos leaders respectifs (pour les fins du comité directeur) et pour approuver l'horaire et les participations mentionnés ci-haut? Merci de me revenir dès que possible afin que je puisse convoquer les députés.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

<NOTE_Étude du rapport préliminaire_2016-06-01.pdf>

<CAN Rapport CD_2016-06-01_CRE.pdf>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-13.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-12.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-15.doc>

Blais, Josée

De: Moreau, Lise
Envoyé: 2 septembre 2016 12:02
À: Montminy, Anik
Cc: Tremblay, Pierre; Perron, Rafaëlle; Arsenault, François; Mignolet, Ariane
Objet: Re: CAN - Carte électorale

Consentement pour les deux demandes et pour le projet d'horaire.

Envoyé de mon iPad

Le 2 sept. 2016 à 11:41, Montminy, Anik <amontminy@assnat.qc.ca> a écrit :

Bonjour

Consentements pour les 2 demandes et approbation du projet d'horaire étant entendu que vous accommoderez les députés inscrits qui ne seraient pas disponibles aux plages qui leur sont proposées.

Merci

Anik

Envoyé de mon smartphone BlackBerry 10 sur le réseau Bell.

De: Tremblay, Pierre
Envoyé: vendredi 2 septembre 2016 10:43 AM
À: Perron, Rafaëlle; Arsenault, François
Cc: Montminy, Anik; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet: RE: CAN - Carte électorale

Consentement pour les deux demandes aussi.

Pierre Tremblay, MBA | Directeur de cabinet

<image001.jpg> Cabinet du leader parlementaire – 2^e groupe d'opposition
1045, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.117
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 644-1467 | pierre.tremblay@assnat.qc.ca

<image002.jpg> <image003.jpg>

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 2 septembre 2016 10:26
À : Arsenault, François
Cc : Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet : Re: CAN - Carte électorale

Bonjour,

Je vous reviens pour l'horaire, mais consentement pour M. Charette (et Mme Maltais) et consentement pour répondre aux noms des leaders.

Rafaëlle Perron
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
418 643-1275

Envoyé de mon iPad

Le 2 sept. 2016 à 10:12, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

Il a été entendu que la CAN procédera à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale les 12, 13 (et 15 septembre si nécessaire). Vous trouverez une note ci-jointe rappelant les grandes lignes de cette étude ainsi que le procès-verbal du Comité directeur du 1^{er} juin dernier.

Maintenant que le délai d'inscription pour les députés désirant participer à cet exercice est échu, vous trouverez ci-joint pour votre approbation un projet d'horaire pour les auditions. 47 députés ont demandé à intervenir. Lorsque plusieurs députés proviennent de la même région, je les ai placés en ordre alphabétique de circonscription comme la dernière fois (à moins qu'il y avait un conflit d'horaire). Une fois approuvé, je convoquerai les députés qui se sont inscrits. J'ai tenté de satisfaire les députés qui m'ont fait part de problèmes de disponibilités. Il est possible que quelques députés demandent des changements une fois qu'ils seront convoqués. Je tenterai de les satisfaire si vous m'autorisez à effectuer des modifications. Bien entendu, je vous tiendrai au courant si c'est le cas.

De plus, étant donné que les porte-paroles des deux oppositions (Mme Maltais et M. Charest) ne sont pas membres de la CAN et que les remplacements ne peuvent être effectués à la CAN au début de la séance en vertu de l'article 2 des Règles de fonctionnement, est-ce qu'il y aurait consentement afin de leur permettre de participer aux séances de la CAN sans droit de vote?

Est-ce qu'il y a consentement afin que vous répondiez par courriel au nom de vos leaders respectifs (pour les fins du comité directeur) et pour approuver l'horaire et les participations mentionnés ci-haut? Merci de me revenir dès que possible afin que je puisse convoquer les députés.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

<NOTE_Étude du rapport préliminaire_2016-06-01.pdf>

<CAN Rapport CD_2016-06-01_CRE.pdf>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-13.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-12.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-15.doc>

Blais, Josée

De: Perron, Rafaëlle
Envoyé: 6 septembre 2016 09:44
À: Arsenault, François; Tremblay, Pierre
Cc: Montminy, Anik
Objet: RE: CAN - Carte électorale

L'horaire nous convient,

Merci.

Rafaëlle Perron | Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire de l'opp. officielle
Tél. : 418 643-1275 | rafaelle.perron@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 6 septembre 2016 08:23
À : Tremblay, Pierre; Perron, Rafaëlle
Cc : Montminy, Anik
Objet : RE: CAN - Carte électorale

Bonjour Rafaëlle et Pierre,

J'aurais besoin de votre accord sur l'horaire afin que je puisse convoquer les députés pour la semaine prochaine.

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur



Pierre aux côtés

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

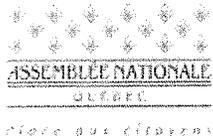
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Tremblay, Pierre
Envoyé : 2 septembre 2016 10:43
À : Perron, Rafaëlle; Arsenault, François
Cc : Montminy, Anik; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet : RE: CAN - Carte électorale

Consentement pour les deux demandes aussi.

Pierre Tremblay, MBA | Directeur de cabinet



Cabinet du leader parlementaire – 2^e groupe d'opposition
1045, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.117
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 644-1467 | pierre.tremblay@assnat.qc.ca



Suivez-nous :   

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 2 septembre 2016 10:26
À : Arsenault, François
Cc : Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet : Re: CAN - Carte électorale

Bonjour,

Je vous reviens pour l'horaire, mais consentement pour M. Charette (et Mme Maltais) et consentement pour répondre aux noms des leaders.

Rafaëlle Perron
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
418 643-1275

Envoyé de mon iPad

Le 2 sept. 2016 à 10:12, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

Il a été entendu que la CAN procédera à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale les 12, 13 (et 15 septembre si nécessaire). Vous trouverez une note ci-jointe rappelant les grandes lignes de cette étude ainsi que le procès-verbal du Comité directeur du 1^{er} juin dernier.

Maintenant que le délai d'inscription pour les députés désirant participer à cet exercice est échu, vous trouverez ci-joint pour votre approbation un projet d'horaire pour les auditions. 47 députés ont demandé à intervenir. Lorsque plusieurs députés proviennent de la même région, je les ai placés en ordre alphabétique de circonscription comme la dernière fois (à moins qu'il y avait un conflit d'horaire). Une fois approuvé, je convoquerai les députés qui se sont inscrits. J'ai tenté de satisfaire les députés qui m'ont fait part de problèmes de disponibilités. Il est possible que quelques députés demandent des changements une fois qu'ils seront convoqués. Je tenterai de les satisfaire si vous m'autorisez à effectuer des modifications. Bien entendu, je vous tiendrai au courant si c'est le cas.

De plus, étant donné que les porte-paroles des deux oppositions (Mme Maltais et M. Charest) ne sont pas membres de la CAN et que les remplacement ne peuvent être effectués à la CAN au début de la séance en vertu de l'article 2 des Règles de fonctionnement, est-ce qu'il y aurait consentement afin de leur permettre de participer aux séances de la CAN sans droit de vote?

Est-ce qu'il y a consentement afin que vous répondiez pas courriel au nom de vos leaders respectifs (pour les fins du comité directeur) et pour approuver l'horaire et les participations mentionnés ci-haut? Merci de me revenir dès que possible afin que je puisse convoquer les députés.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

<NOTE_Étude du rapport préliminaire_2016-06-01.pdf>

<CAN Rapport CD_2016-06-01_CRE.pdf>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-13.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-12.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-15.doc>

Blais, Josée

De: Tremblay, Pierre
Envoyé: 6 septembre 2016 10:30
À: Perron, Rafaëlle; Arsenault, François
Cc: Montminy, Anik
Objet: RE: CAN - Carte électorale

Ok pour nous aussi, mais tout comme Anik, je demanderais que des ajustements soient possibles au besoin. Je n'ai pas reçu confirmation de tous mes députés, mais je ne veux pas retarder la convocation.

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 6 septembre 2016 09:44
À : Arsenault, François; Tremblay, Pierre
Cc : Montminy, Anik
Objet : RE: CAN - Carte électorale

L'horaire nous convient,

Merci.

Rafaëlle Perron | Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire de l'opp. officielle
Tél. : 418 643-1275 | rafaelle.perron@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

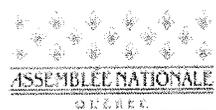
De : Arsenault, François
Envoyé : 6 septembre 2016 08:23
À : Tremblay, Pierre; Perron, Rafaëlle
Cc : Montminy, Anik
Objet : RE: CAN - Carte électorale

Bonjour Rafaëlle et Pierre,

J'aurais besoin de votre accord sur l'horaire afin que je puisse convoquer les députés pour la semaine prochaine.

Merci,

François Arsenault, avocat | **Directeur**



PROTEGEZ VOS CITOYENS

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

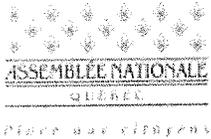
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Tremblay, Pierre
Envoyé : 2 septembre 2016 10:43
À : Perron, Rafaëlle; Arsenault, François
Cc : Montminy, Anik; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet : RE: CAN - Carte électorale

Consentement pour les deux demandes aussi.

Pierre Tremblay, MBA | Directeur de cabinet



Cabinet du leader parlementaire – 2^e groupe d'opposition
1045, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.117
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 644-1467 | pierre.tremblay@assnat.qc.ca



Suivez-nous :   

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 2 septembre 2016 10:26
À : Arsenault, François
Cc : Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet : Re: CAN - Carte électorale

Bonjour,

Je vous reviens pour l'horaire, mais consentement pour M. Charette (et Mme Maltais) et consentement pour répondre aux noms des leaders.

Rafaëlle Perron
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
418 643-1275

Envoyé de mon iPad

Le 2 sept. 2016 à 10:12, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

Il a été entendu que la CAN procédera à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale les 12, 13 (et 15 septembre si nécessaire). Vous trouverez une note ci-jointe rappelant les grandes lignes de cette étude ainsi que le procès-verbal du Comité directeur du 1^{er} juin dernier.

Maintenant que le délai d'inscription pour les députés désirant participer à cet exercice est échu, vous trouverez ci-joint pour votre approbation un projet d'horaire pour les auditions. 47 députés ont demandé à intervenir. Lorsque plusieurs députés proviennent de la même région, je les ai placés en ordre alphabétique de circonscription comme la dernière fois (à moins qu'il y avait un conflit d'horaire). Une fois approuvé, je convoquerai les députés qui se sont inscrits. J'ai tenté de satisfaire les députés qui m'ont fait part de problèmes de disponibilités. Il est possible que quelques députés demandent des changements une fois qu'ils seront convoqués. Je tenterai de les satisfaire si vous m'autorisez à effectuer des modifications. Bien entendu, je vous tiendrai au courant si c'est le cas.

De plus, étant donné que les porte-paroles des deux oppositions (Mme Maltais et M. Charest) ne sont pas membres de la CAN et que les remplacements ne peuvent être effectués à la CAN au début de la séance en vertu de l'article 2 des Règles de fonctionnement, est-ce qu'il y aurait consentement afin de leur permettre de participer aux séances de la CAN sans droit de vote?

Est-ce qu'il y a consentement afin que vous répondiez pas courriel au nom de vos leaders respectifs (pour les fins du comité directeur) et pour approuver l'horaire et les participations mentionnés ci-haut? Merci de me revenir dès que possible afin que je puisse convoquer les députés.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

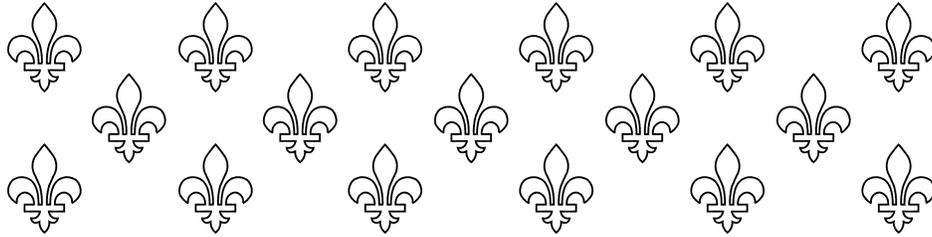
<NOTE_Étude du rapport préliminaire_2016-06-01.pdf>

<CAN Rapport CD_2016-06-01_CRE.pdf>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-13.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-12.doc>

<CAN OJ Aud CRE 2016-09-15.doc>



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 3 novembre 2016

Modifier la liste des présidents de séance

Réunion du jeudi 3 novembre 2016

Objet : Modifier la liste des présidents de séance

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président

- M. Pascal Bérubé (Matane-Matapédia), leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président (annexe II), le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Modifier la liste des présidents de séance

Concernant la demande adressée, le 1^{er} novembre 2016 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale afin que monsieur Claude Cousineau (Bertrand) et madame Nicole Léger (Pointe-aux-Trembles) remplacent monsieur Alexandre Cloutier (Lac-Saint-Jean) et monsieur Guy Leclair (Beauharnois), en tant que président de séance, le comité directeur approuve cette demande.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/jb

Québec, le 3 novembre 2016

ANNEXE I

Demande de l'opposition officielle
au sujet des présidents de séance

Cabinet du whip de l'opposition officielle

Québec, le 1 novembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Député de Westmount-Saint-Louis
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 139 de notre règlement, je vous invite à convoquer la Commission de l'Assemblée nationale afin de confirmer les députés de Bertrand et de Pointe-aux-Trembles en remplacement des députés de Lac-Saint-Jean et de Beauharnois comme présidents de séance.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Carole Poirier

c. c. M. Michel Bonsaint, secrétaire général

ANNEXE II

Courriels reçus de la part des directeurs des cabinets
des leaders des trois groupes parlementaires

Blais, Josée

De: Montminy, Anik
Envoyé: 1 novembre 2016 15:54
À: Arsenault, François; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc: Mignolet, Ariane; Huot-Gallien, Mélissa; Moreau, Cindy
Objet: RE: CAN - Président de séance

Consentements

Anik

De : Arsenault, François
Envoyé : 1 novembre 2016 12:57
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN - Président de séance

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de l'opposition officielle pour le comité directeur de la CAN demandant de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

PROFANE

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

Blais, Josée

De: Moreau, Lise
Envoyé: 2 novembre 2016 13:20
À: Montminy, Anik
Cc: Arsenault, François; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Mignolet, Ariane
Objet: Re: CAN - Président de séance

Consentements du président.

Lise Moreau
Directrice
Cabinet du président de
l'Assemblée nationale du Québec
Cellulaire: 418 572-4823

Le 2 nov. 2016 à 13:03, Montminy, Anik <amontminy@assnat.qc.ca> a écrit :

Est-ce confirmé ?
STP m'envoyer la liste complète des présidents de séances / parti

De : Arsenault, François
Envoyé : 1 novembre 2016 12:57
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN - Président de séance

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de l'opposition officielle pour le comité directeur de la CAN demandant de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

Blais, Josée

De: Tremblay, Pierre
Envoyé: 3 novembre 2016 13:40
À: Arsenault, François; Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Moreau, Lise
Cc: Mignolet, Ariane
Objet: RE: CAN - Président de séance

Consentement pour les deux demandes

De : Arsenault, François
Envoyé : 1 novembre 2016 12:57
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN - Président de séance

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de l'opposition officielle pour le comité directeur de la CAN demandant de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

Blais, Josée

De: Berthiaume, Simon
Envoyé: 3 novembre 2016 14:04
À: Arsenault, François
Objet: Re: CAN - Président de séance

Oui consentement.

Envoyé de mon iPhone

Le 3 nov. 2016 à 13:55, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Simon, il ne manque que ta réponse stp.

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Tremblay, Pierre
Envoyé : 3 novembre 2016 13:40
À : Arsenault, François; Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : RE: CAN - Président de séance

Consentement pour les deux demandes

De : Arsenault, François
Envoyé : 1 novembre 2016 12:57
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN - Président de séance

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de l'opposition officielle pour le comité directeur de la CAN demandant de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur

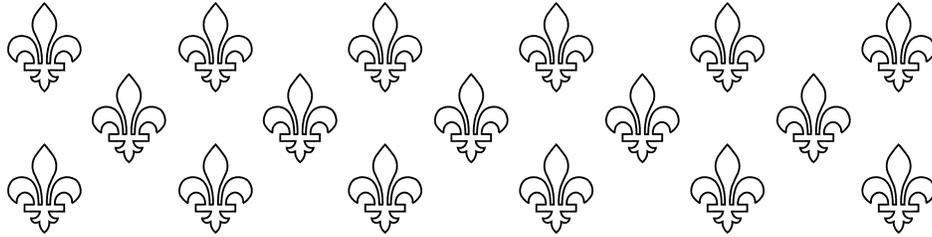
<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : **418 643-2722** | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 9 janvier 2017

Modifier la liste des présidents de séance

QUÉBEC

Réunion du lundi 9 janvier 2017

Objet : Modifier la liste des présidents de séance

Membres présents :

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président

M. Pascal Bérubé (Matane-Matapédia), leader parlementaire de l'opposition officielle

M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition

M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président (annexe II), le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Modifier la liste des présidents de séance

Concernant la demande adressée, le 21 décembre 2016 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale afin que madame Isabelle Melançon (Verdun) remplace monsieur Jean Habel (Sainte-Rose) et que monsieur Pierre Reid (Orford) remplace monsieur Paul Busque (Beauce-Sud) en tant que présidents de séance, le comité directeur approuve cette demande.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/jb

Québec, le 9 janvier 2017

ANNEXE I

Demande du gouvernement
au sujet des présidents de séance



Gouvernement du Québec
Le premier ministre

Québec, le 21 décembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Député de Westmount-Saint-Louis
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Cher Jacques

En vertu de l'article 4.1 des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, je vous demande de convoquer le comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale afin d'approuver les modifications suivantes :

Que la députée de Verdun remplace le député de Sainte-Rose et que le député d'Orford remplace le député de Beauce-Sud en tant que présidents de séance du gouvernement.

Je vous remercie de l'attention portée à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe Couillard

c. c. M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale
M. Jean-Marc Fournier, leader parlementaire du gouvernement

ANNEXE II

Courriels reçus de la part des directeurs des cabinets
des leaders des trois groupes parlementaires

Blais, Josée

De: Arsenault, François
Envoyé: 21 décembre 2016 16:28
À: Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc: Mignolet, Ariane
Objet: CAN - président de séance
Pièces jointes: Lettre.pdf

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement afin de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ces changements?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Pièces jointes

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

Blais, Josée

De: Montminy, Anik
Envoyé: 21 décembre 2016 17:09
À: Berthiaume, Simon; Arsenault, François
Cc: Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet: Re: CAN - président de séance

Consentements également.

Meilleurs souhaits et du repos à tous!

Anik

Envoyé de mon smartphone BlackBerry 10 sur le réseau Bell.

De: Berthiaume, Simon
Envoyé: mercredi 21 décembre 2016 5:03 PM
À: Arsenault, François
Cc: Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet: Re: CAN - président de séance

Consentement de la part de l'opposition officielle

Merci

Joyeux temps de fêtes à tous

Simon Berthiaume

Envoyé de mon iPhone

Le 21 déc. 2016 à 16:28, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement afin de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ces changements?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Blais, Josée

De: Berthiaume, Simon
Envoyé: 21 décembre 2016 17:03
À: Arsenault, François
Cc: Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet: Re: CAN - président de séance

Consentement de la part de l'opposition officielle

Merci

Joyeux temps de fêtes à tous

Simon Berthiaume

Envoyé de mon iPhone

Le 21 déc. 2016 à 16:28, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement afin de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ces changements?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur

<image001.jpg>

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

<Lettre.pdf>

Blais, Josée

De: Tremblay, Pierre
Envoyé: 9 janvier 2017 10:39
À: Arsenault, François; Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Moreau, Lise
Cc: Mignolet, Ariane
Objet: RE: CAN - président de séance

Consentements aux deux demandes

De : Arsenault, François
Envoyé : 21 décembre 2016 16:28
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN - président de séance

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement afin de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ces changements?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Moreau, Lise
Envoyé : 12 janvier 2017 10:28
À : Arsenault, François
Objet : RE: CAN - président de séance

Consentement du président pour les deux.

Lise Moreau | Directrice



PLACE AUX CITOYENS

Cabinet du président de l'Assemblée nationale
1040, rue des Parlementaires | bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2820 | Téléc. : 418 528-0461 | lise.moreau@assnat.qc.ca



Suivez-nous :   

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 21 décembre 2016 16:28
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN - président de séance

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement afin de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ces changements?

Merci,

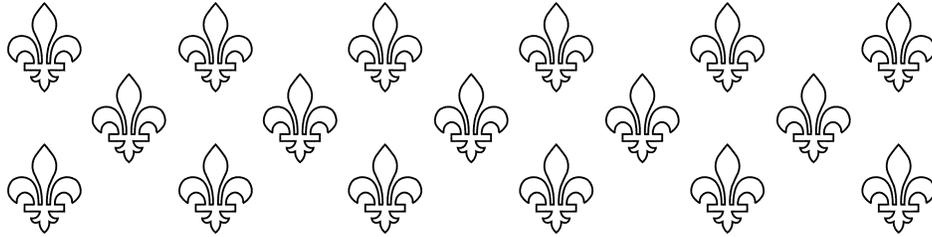
François Arsenault, avocat | Directeur



PLACE AUX CITOYENS

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur 20 février 2017

Désigner les commissions compétentes afin d'accomplir
divers mandats législatifs

QUÉBEC

Réunion du lundi 20 février 2017

Objet : Désigner les commissions compétentes afin d'accomplir divers mandats législatifs

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président

- M. Pascal Bérubé (Matane-Matapédia), leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite des courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président (annexe I), le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

La Commission des institutions est désignée comme étant la commission compétente afin d'accomplir les mandats prévus aux articles 119.1 et 179.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, et à l'article 89 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

La Commission de la santé et des services sociaux est désignée comme étant la commission compétente afin d'accomplir le mandat prévu à l'article 3.41 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/mcm

Québec, le 20 février 2017

ANNEXE I

Demande adressée le 14 février 2017
à la Commission de l'Assemblée nationale

Monnerat, Marie-Claude

De: Arsenault, François
Envoyé: 20 février 2017 09:18
À: Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc: Mignolet, Ariane
Objet: CAN- Mandats conférés par une loi - Désignation de la commission compétente

Bonjour,

Conformément à l'article 4.1 paragraphe h) de Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, le comité directeur de la CAN désigne, en lieu et place de la CAN, la commission qui sera appelée à exécuter certains mandats particuliers en vertu de la loi.

En effet, bien que les mandats conférés par une loi soient habituellement directement confiés à la commission compétente de l'Assemblée nationale, certaines dispositions législatives prévoient plutôt que la CAN doit désigner la commission compétente qui exécutera le mandat.

Vous trouverez donc ci-dessous la liste des mandats conférés par une loi qui doivent être réalisés prochainement et pour lesquels le comité directeur de la CAN doit désigner la commission compétente.

Je sollicite donc votre consentement afin que les commissions proposées ci-dessous soient les commissions désignées compétentes pour l'exécution de ces mandats et que vous répondiez au nom de vos leaders respectifs.

▪ **Étude du rapport d'activité de la Commission d'accès à l'information** (*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1)

119.1. La commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport d'activités.

La commission désignée doit faire l'étude de ce rapport dans les 60 jours de son dépôt à l'Assemblée nationale.

NOTE :

Le rapport d'activités 2015-2016 a été déposé le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

▪ **Étude du rapport quinquennal de la mise en œuvre de la loi** (*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1)

179. La Commission doit, au plus tard le 14 juin 2011, et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi et de la section V.1 du chapitre IV du Code des professions (chapitre C-26) ainsi que sur les sujets que le ministre peut lui soumettre.

Ce rapport comprend également, le cas échéant, les constatations de vérification et les recommandations que le vérificateur général juge approprié de transmettre à la Commission en application de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) et qu'il indique comme devant être reproduites dans ce rapport.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.

179.1. La commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi.

Dans l'année qui suit le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, la commission désignée doit étudier l'opportunité de modifier la présente loi et entendre à ce sujet les représentations des personnes et des organismes intéressés.

NOTE :

Le rapport quinquennal a été déposé à l'Assemblée le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

La CI a procédé à une consultation générale et auditions publiques sur rapport intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* en avril 2013. Elle a déposé son rapport le **24 avril 2013**.

▪ **Étude du rapport quinquennal de la mise en œuvre de la loi (*Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* RLRQ, c. P-39.1)**

88. La Commission doit, au plus tard le 14 juin 2011, et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi et de la section V.1 du chapitre IV du Code des professions (chapitre C-26) ainsi que sur les sujets que le ministre peut lui soumettre.

Ce rapport comprend également, le cas échéant, les constatations de vérification et les recommandations que le vérificateur général juge approprié de transmettre à la Commission en application de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) et qu'il indique comme devant être reproduites dans ce rapport.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.

89. La Commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi.

Dans l'année qui suit le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, la commission désignée doit étudier l'opportunité de modifier la présente loi et entendre à ce sujet les représentations des personnes et organismes intéressés.

NOTE :

Le rapport quinquennal a été déposé à l'Assemblée le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

La CI a procédé à une consultation générale et à des auditions publiques sur rapport intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* en avril 2013. Elle a déposé son rapport le **24 avril 2013**.

▪ **Étude du rapport d'activité du Fonds d'aide à l'action communautaire** (*Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, RLRQ, c. M-30)

3.30 Est institué le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome affecté au financement de l'aide à l'action communautaire.

3.41 Le ministre dépose à l'Assemblée nationale, pour chaque année financière, un rapport sur les activités du fonds.

La Commission de l'Assemblée nationale désigne la Commission qui fera l'étude du rapport.

NOTE :

Le rapport d'activité du Fonds a été déposé dans le Rapport annuel du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2015-2016 (à la page 83) qui a été déposé le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CSSS

La Commission des affaires sociales (maintenant la CSSS) a étudié les rapports 2000-2001 à 2006-2007 du Fonds le 20 mars 2008.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.

S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

ANNEXE II

Courriels reçus de la part des directeurs des cabinets
des leaders des trois groupes parlementaires

Monnerat, Marie-Claude

De: Moreau, Lise
Envoyé: 20 février 2017 10:00
À: Arsenault, François; Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre
Cc: Mignolet, Ariane
Objet: RE: CAN- Mandats conférés par une loi - Désignation de la commission compétente

Consentements

Lise Moreau | Directrice



Cabinet du président de l'Assemblée nationale
1040, rue des Parlementaires | bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2820 | Téléc. : 418 528-0461 | lise.moreau@assnat.qc.ca



Suivez-nous :

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 20 février 2017 09:18
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN- Mandats conférés par une loi - Désignation de la commission compétente

Bonjour,

Conformément à l'article 4.1 paragraphe h) de Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, le comité directeur de la CAN désigne, en lieu et place de la CAN, la commission qui sera appelée à exécuter certains mandats particuliers en vertu de la loi.

En effet, bien que les mandats conférés par une loi soient habituellement directement confiés à la commission compétente de l'Assemblée nationale, certaines dispositions législatives prévoient plutôt que la CAN doit désigner la commission compétente qui exécutera le mandat.

Vous trouverez donc ci-dessous la liste des mandats conférés par une loi qui doivent être réalisés prochainement et pour lesquels le comité directeur de la CAN doit désigner la commission compétente.

Je sollicite donc votre consentement afin que les commissions proposées ci-dessous soient les commissions désignées compétentes pour l'exécution de ces mandats et que vous répondiez au nom de vos leaders respectifs.

- **Étude du rapport d'activité de la Commission d'accès à l'information** (*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1)

119.1. La commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport d'activités.

La commission désignée doit faire l'étude de ce rapport dans les 60 jours de son dépôt à l'Assemblée nationale.

NOTE :

Le rapport d'activités 2015-2016 a été déposé le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

- **Étude du rapport quinquennal de la mise en œuvre de la loi** (*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1)

179. La Commission doit, au plus tard le 14 juin 2011, et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi et de la section V.1 du chapitre IV du Code des professions (chapitre C-26) ainsi que sur les sujets que le ministre peut lui soumettre.

Ce rapport comprend également, le cas échéant, les constatations de vérification et les recommandations que le vérificateur général juge approprié de transmettre à la Commission en application de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) et qu'il indique comme devant être reproduites dans ce rapport.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.

179.1. La commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi.

Dans l'année qui suit le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, la commission désignée doit étudier l'opportunité de modifier la présente loi et entendre à ce sujet les représentations des personnes et des organismes intéressés.

NOTE :

Le rapport quinquennal a été déposé à l'Assemblée le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

La CI a procédé à une consultation générale et auditions publiques sur rapport intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* en avril 2013. Elle a déposé son rapport le **24 avril 2013**.

- **Étude du rapport quinquennal de la mise en œuvre de la loi** (*Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* RLRQ, c. P-39.1)

88. La Commission doit, au plus tard le 14 juin 2011, et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi et de la section V.1 du chapitre IV du Code des professions (chapitre C-26) ainsi que sur les sujets que le ministre peut lui soumettre.

Ce rapport comprend également, le cas échéant, les constatations de vérification et les recommandations que le vérificateur général juge approprié de transmettre à la Commission en application de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) et qu'il indique comme devant être reproduites dans ce rapport.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.

89. La Commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi.

Dans l'année qui suit le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, la commission désignée doit étudier l'opportunité de modifier la présente loi et entendre à ce sujet les représentations des personnes et organismes intéressés.

NOTE :

Le rapport quinquennal a été déposé à l'Assemblée le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

La CI a procédé à une consultation générale et à des auditions publiques sur rapport intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* en avril 2013. Elle a déposé son rapport le **24 avril 2013**.

▪ **Étude du rapport d'activité du Fonds d'aide à l'action communautaire (Loi sur le ministère du Conseil exécutif, RLRQ, c. M-30)**

3.30 Est institué le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome affecté au financement de l'aide à l'action communautaire.

3.41 Le ministre dépose à l'Assemblée nationale, pour chaque année financière, un rapport sur les activités du fonds.

La Commission de l'Assemblée nationale désigne la Commission qui fera l'étude du rapport.

NOTE :

Le rapport d'activité du Fonds a été déposé dans le Rapport annuel du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2015-2016 (à la page 83) qui a été déposé le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CSSS

La Commission des affaires sociales (maintenant la CSSS) a étudié les rapports 2000-2001 à 2006-2007 du Fonds le 20 mars 2008.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Monnerat, Marie-Claude

De: Berthiaume, Simon
Envoyé: 20 février 2017 09:48
À: Arsenault, François; Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc: Mignolet, Ariane
Objet: RE: CAN- Mandats conférés par une loi - Désignation de la commission compétente

Consentement

On me dit que pour le Fonds d'aide à l'action communautaire, la CRC serait peut-être plus appropriée, étant donné que ce fonds finance essentiellement des organismes de défense de droits.

Merci

Simon B

De : Arsenault, François
Envoyé : 20 février 2017 09:18
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN- Mandats conférés par une loi - Désignation de la commission compétente

Bonjour,

Conformément à l'article 4.1 paragraphe h) de Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, le comité directeur de la CAN désigne, en lieu et place de la CAN, la commission qui sera appelée à exécuter certains mandats particuliers en vertu de la loi.

En effet, bien que les mandats conférés par une loi soient habituellement directement confiés à la commission compétente de l'Assemblée nationale, certaines dispositions législatives prévoient plutôt que la CAN doit désigner la commission compétente qui exécutera le mandat.

Vous trouverez donc ci-dessous la liste des mandats conférés par une loi qui doivent être réalisés prochainement et pour lesquels le comité directeur de la CAN doit désigner la commission compétente.

Je sollicite donc votre consentement afin que les commissions proposées ci-dessous soient les commissions désignées compétentes pour l'exécution de ces mandats et que vous répondiez au nom de vos leaders respectifs.

- **Étude du rapport d'activité de la Commission d'accès à l'information (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1)**

119.1. La commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport d'activités.

La commission désignée doit faire l'étude de ce rapport dans les 60 jours de son dépôt à l'Assemblée nationale.

NOTE :

Le rapport d'activités 2015-2016 a été déposé le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

▪ **Étude du rapport quinquennal de la mise en œuvre de la loi (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1)**

179. La Commission doit, au plus tard le 14 juin 2011, et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi et de la section V.1 du chapitre IV du Code des professions (chapitre C-26) ainsi que sur les sujets que le ministre peut lui soumettre.

Ce rapport comprend également, le cas échéant, les constatations de vérification et les recommandations que le vérificateur général juge approprié de transmettre à la Commission en application de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) et qu'il indique comme devant être reproduites dans ce rapport.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.

179.1. La commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi.

Dans l'année qui suit le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, la commission désignée doit étudier l'opportunité de modifier la présente loi et entendre à ce sujet les représentations des personnes et des organismes intéressés.

NOTE :

Le rapport quinquennal a été déposé à l'Assemblée le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

La CI a procédé à une consultation générale et auditions publiques sur rapport intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* en avril 2013. Elle a déposé son rapport le **24 avril 2013**.

▪ **Étude du rapport quinquennal de la mise en œuvre de la loi (Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé RLRQ, c. P-39.1)**

88. La Commission doit, au plus tard le 14 juin 2011, et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi et de la section V.1 du chapitre IV du Code des professions (chapitre C-26) ainsi que sur les sujets que le ministre peut lui soumettre.

Ce rapport comprend également, le cas échéant, les constatations de vérification et les recommandations que le vérificateur général juge approprié de transmettre à la Commission en application de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) et qu'il indique comme devant être reproduites dans ce rapport.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.

89. La Commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi.

Dans l'année qui suit le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, la commission désignée doit étudier l'opportunité de modifier la présente loi et entendre à ce sujet les représentations des personnes et organismes intéressés.

NOTE :

Le rapport quinquennal a été déposé à l'Assemblée le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

La CI a procédé à une consultation générale et à des auditions publiques sur rapport intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* en avril 2013. Elle a déposé son rapport le **24 avril 2013**.

▪ **Étude du rapport d'activité du Fonds d'aide à l'action communautaire (Loi sur le ministère du Conseil exécutif, RLRQ, c. M-30)**

3.30 Est institué le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome affecté au financement de l'aide à l'action communautaire.

3.41 Le ministre dépose à l'Assemblée nationale, pour chaque année financière, un rapport sur les activités du fonds.

La Commission de l'Assemblée nationale désigne la Commission qui fera l'étude du rapport.

NOTE :

Le rapport d'activité du Fonds a été déposé dans le Rapport annuel du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2015-2016 (à la page 83) qui a été déposé le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CSSS

La Commission des affaires sociales (maintenant la CSSS) a étudié les rapports 2000-2001 à 2006-2007 du Fonds le 20 mars 2008.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

Monnerat, Marie-Claude

De: Montminy, Anik
Envoyé: 20 février 2017 09:49
À: Arsenault, François; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc: Mignolet, Ariane; Huot-Gallien, Mélissa
Objet: RE: CAN- Mandats conférés par une loi - Désignation de la commission compétente

Consentements

À noter que Pour la consultation à l'égard du Rapport quinquennal de la CAI, nous vous proposerons prochainement une motion (consultation générale pour auditions pendant ajournement – vers la mi-août)

De : Arsenault, François
Envoyé : 20 février 2017 09:18
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN- Mandats conférés par une loi - Désignation de la commission compétente

Bonjour,

Conformément à l'article 4.1 paragraphe h) de Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, le comité directeur de la CAN désigne, en lieu et place de la CAN, la commission qui sera appelée à exécuter certains mandats particuliers en vertu de la loi.

En effet, bien que les mandats conférés par une loi soient habituellement directement confiés à la commission compétente de l'Assemblée nationale, certaines dispositions législatives prévoient plutôt que la CAN doit désigner la commission compétente qui exécutera le mandat.

Vous trouverez donc ci-dessous la liste des mandats conférés par une loi qui doivent être réalisés prochainement et pour lesquels le comité directeur de la CAN doit désigner la commission compétente.

Je sollicite donc votre consentement afin que les commissions proposées ci-dessous soient les commissions désignées compétentes pour l'exécution de ces mandats et que vous répondiez au nom de vos leaders respectifs.

- **Étude du rapport d'activité de la Commission d'accès à l'information** (*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1)

119.1. La commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport d'activités.

La commission désignée doit faire l'étude de ce rapport dans les 60 jours de son dépôt à l'Assemblée nationale.

NOTE :

Le rapport d'activités 2015-2016 a été déposé le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

▪ **Étude du rapport quinquennal de la mise en œuvre de la loi** (*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1)

179. La Commission doit, au plus tard le 14 juin 2011, et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi et de la section V.1 du chapitre IV du Code des professions (chapitre C-26) ainsi que sur les sujets que le ministre peut lui soumettre.

Ce rapport comprend également, le cas échéant, les constatations de vérification et les recommandations que le vérificateur général juge approprié de transmettre à la Commission en application de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) et qu'il indique comme devant être reproduites dans ce rapport.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.

179.1. La commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi.

Dans l'année qui suit le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, la commission désignée doit étudier l'opportunité de modifier la présente loi et entendre à ce sujet les représentations des personnes et des organismes intéressés.

NOTE :

Le rapport quinquennal a été déposé à l'Assemblée le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

La CI a procédé à une consultation générale et auditions publiques sur rapport intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* en avril 2013. Elle a déposé son rapport le **24 avril 2013**.

▪ **Étude du rapport quinquennal de la mise en œuvre de la loi** (*Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* RLRQ, c. P-39.1)

88. La Commission doit, au plus tard le 14 juin 2011, et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi et de la section V.1 du chapitre IV du Code des professions (chapitre C-26) ainsi que sur les sujets que le ministre peut lui soumettre.

Ce rapport comprend également, le cas échéant, les constatations de vérification et les recommandations que le vérificateur général juge approprié de transmettre à la Commission en application de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) et qu'il indique comme devant être reproduites dans ce rapport.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.

89. La Commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi.

Dans l'année qui suit le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, la commission désignée doit étudier l'opportunité de modifier la présente loi et entendre à ce sujet les représentations des personnes et organismes intéressés.

NOTE :

Le rapport quinquennal a été déposé à l'Assemblée le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

La CI a procédé à une consultation générale et à des auditions publiques sur rapport intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* en avril 2013. Elle a déposé son rapport le **24 avril 2013**.

▪ **Étude du rapport d'activité du Fonds d'aide à l'action communautaire (Loi sur le ministère du Conseil exécutif, RLRQ, c. M-30)**

3.30 Est institué le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome affecté au financement de l'aide à l'action communautaire.

3.41 Le ministre dépose à l'Assemblée nationale, pour chaque année financière, un rapport sur les activités du fonds.

La Commission de l'Assemblée nationale désigne la Commission qui fera l'étude du rapport.

NOTE :

Le rapport d'activité du Fonds a été déposé dans le Rapport annuel du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2015-2016 (à la page 83) qui a été déposé le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CSSS

La Commission des affaires sociales (maintenant la CSSS) a étudié les rapports 2000-2001 à 2006-2007 du Fonds le 20 mars 2008.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

Monnerat, Marie-Claude

De: Tremblay, Pierre
Envoyé: 20 février 2017 09:55
À: Arsenault, François; Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Moreau, Lise
Cc: Mignolet, Ariane
Objet: RE: CAN- Mandats conférés par une loi - Désignation de la commission compétente

Consentements

De : Arsenault, François
Envoyé : 20 février 2017 09:18
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN- Mandats conférés par une loi - Désignation de la commission compétente

Bonjour,

Conformément à l'article 4.1 paragraphe h) de Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, le comité directeur de la CAN désigne, en lieu et place de la CAN, la commission qui sera appelée à exécuter certains mandats particuliers en vertu de la loi.

En effet, bien que les mandats conférés par une loi soient habituellement directement confiés à la commission compétente de l'Assemblée nationale, certaines dispositions législatives prévoient plutôt que la CAN doit désigner la commission compétente qui exécutera le mandat.

Vous trouverez donc ci-dessous la liste des mandats conférés par une loi qui doivent être réalisés prochainement et pour lesquels le comité directeur de la CAN doit désigner la commission compétente.

Je sollicite donc votre consentement afin que les commissions proposées ci-dessous soient les commissions désignées compétentes pour l'exécution de ces mandats et que vous répondiez au nom de vos leaders respectifs.

- **Étude du rapport d'activité de la Commission d'accès à l'information** (*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1)

119.1. La commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport d'activités.

La commission désignée doit faire l'étude de ce rapport dans les 60 jours de son dépôt à l'Assemblée nationale.

NOTE :

Le rapport d'activités 2015-2016 a été déposé le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

▪ **Étude du rapport quinquennal de la mise en œuvre de la loi (Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1)**

179. La Commission doit, au plus tard le 14 juin 2011, et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi et de la section V.1 du chapitre IV du Code des professions (chapitre C-26) ainsi que sur les sujets que le ministre peut lui soumettre.

Ce rapport comprend également, le cas échéant, les constatations de vérification et les recommandations que le vérificateur général juge approprié de transmettre à la Commission en application de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) et qu'il indique comme devant être reproduites dans ce rapport.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.

179.1. La commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi.

Dans l'année qui suit le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, la commission désignée doit étudier l'opportunité de modifier la présente loi et entendre à ce sujet les représentations des personnes et des organismes intéressés.

NOTE :

Le rapport quinquennal a été déposé à l'Assemblée le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

La CI a procédé à une consultation générale et auditions publiques sur rapport intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* en avril 2013. Elle a déposé son rapport le **24 avril 2013**.

▪ **Étude du rapport quinquennal de la mise en œuvre de la loi (Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé RLRQ, c. P-39.1)**

88. La Commission doit, au plus tard le 14 juin 2011, et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur l'application de la présente loi et de la section V.1 du chapitre IV du Code des professions (chapitre C-26) ainsi que sur les sujets que le ministre peut lui soumettre.

Ce rapport comprend également, le cas échéant, les constatations de vérification et les recommandations que le vérificateur général juge approprié de transmettre à la Commission en application de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) et qu'il indique comme devant être reproduites dans ce rapport.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 15 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise de ses travaux.

89. La Commission de l'Assemblée nationale désigne, dans les meilleurs délais, la commission qui fera l'étude du rapport sur la mise en œuvre de la loi.

Dans l'année qui suit le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale, la commission désignée doit étudier l'opportunité de modifier la présente loi et entendre à ce sujet les représentations des personnes et des organismes intéressés.

NOTE :

Le rapport quinquennal a été déposé à l'Assemblée le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CI

La CI a procédé à une consultation générale et à des auditions publiques sur rapport intitulé *Technologies et vie privée à l'heure des choix de société* en avril 2013. Elle a déposé son rapport le **24 avril 2013**.

▪ **Étude du rapport d'activité du Fonds d'aide à l'action communautaire (Loi sur le ministère du Conseil exécutif, RLRQ, c. M-30)**

3.30 Est institué le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome affecté au financement de l'aide à l'action communautaire.

3.41 Le ministre dépose à l'Assemblée nationale, pour chaque année financière, un rapport sur les activités du fonds.

La Commission de l'Assemblée nationale désigne la Commission qui fera l'étude du rapport.

NOTE :

Le rapport d'activité du Fonds a été déposé dans le Rapport annuel du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2015-2016 (à la page 83) qui a été déposé le 29 septembre 2016.

Commission compétente : CSSS

La Commission des affaires sociales (maintenant la CSSS) a étudié les rapports 2000-2001 à 2006-2007 du Fonds le 20 mars 2008.

François Arsenault, avocat | Directeur

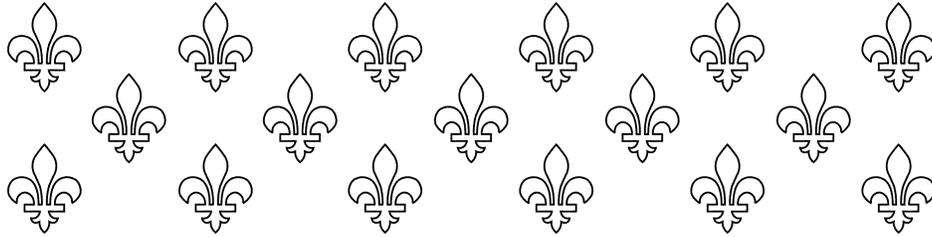


Place aux citoyens

Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 20 février 2017

Modifier la liste des présidents de séance

Réunion du lundi 20 février 2017

Objet : Modifier la liste des présidents de séance

Membres présents :

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président

M. Bérubé (Matane-Matapédia), leader parlementaire de l'opposition officielle

M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition

M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président (annexe II), le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Modifier la liste des présidents de séance

Concernant la demande adressée, le 14 février 2017 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale afin que M. Harold LeBel (Rimouski) remplace M. Claude Cousineau (Bertrand) en tant que présidents de séance, le comité directeur approuve cette demande.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/mcm

Québec, le 20 février 2016

ANNEXE I

Demande de l'opposition officielle
au sujet des présidents de séance



Carole Poirier

Députée d'Hochelaga-Maisonneuve

Whip en chef de l'opposition officielle

Porte-parole de l'opposition officielle pour la Métropole,
en matière d'immigration et de communautés culturelles
et responsable de l'île de Montréal

Québec, le 14 février 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Député de Westmount-Saint-Louis
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 139 de notre règlement, je vous invite à convoquer la Commission de l'Assemblée nationale afin de confirmer le député de Rimouski en remplacement du député de Bertrand comme président de séance.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



CAROLE POIRIER

c c. M. Michel Bonsaint, secrétaire général



ANNEXE II

Courriels reçus de la part des directeurs des cabinets
des leaders des trois groupes parlementaires

Monnerat, Marie-Claude

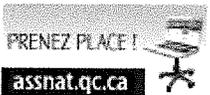
De: Moreau, Lise
Envoyé: 20 février 2017 14:33
À: Arsenault, François; Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre
Cc: Mignolet, Ariane
Objet: RE: CAN - président de séance

Consentements

Lise Moreau | Directrice



Cabinet du président de l'Assemblée nationale
1040, rue des Parlementaires | bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2820 | Téléc. : 418 528-0461 | lise.moreau@assnat.qc.ca



Suivez-nous :

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 15 février 2017 08:12
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN - président de séance

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant l'opposition officielle afin de remplacer un président de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

Monnerat, Marie-Claude

De: Montminy, Anik
Envoyé: 20 février 2017 09:15
À: Arsenault, François; Berthiaume, Simon
Objet: RE: CAN - président de séance

Bonjour

Consentements.

Anik

De : Arsenault, François
Envoyé : 20 février 2017 09:14
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon
Objet : TR: CAN - président de séance

Rappel svp.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 15 février 2017 08:12
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN - président de séance

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant l'opposition officielle afin de remplacer un président de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

Monnerat, Marie-Claude

De: Berthiaume, Simon
Envoyé: 20 février 2017 12:11
À: Arsenault, François
Objet: RE: CAN - président de séance

consentement

De : Arsenault, François
Envoyé : 20 février 2017 12:10
À : Berthiaume, Simon
Objet : RE: CAN - président de séance

Bonjour Simon,

N'oublies pas que tu dois aussi me répondre même si la demande provient de votre groupe ;-)

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 20 février 2017 09:14
À : Montminy, Anik; Simon Berthiaume (Simon.Berthiaume@assnat.qc.ca)
Objet : TR: CAN - président de séance

Rappel svp.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Arsenault, François
Envoyé : 15 février 2017 08:12
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN - président de séance

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant l'opposition officielle afin de remplacer un président de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

Monnerat, Marie-Claude

De: Tremblay, Pierre
Envoyé: 15 février 2017 08:14
À: Arsenault, François; Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Moreau, Lise
Cc: Mignolet, Ariane
Objet: RE : CAN - président de séance

Consentements

Envoyé depuis mon téléphone intelligent Samsung Galaxy.

----- Message d'origine -----

De : "Arsenault, François" <farsenault@assnat.qc.ca>

Date : 17-02-15 08:11 (GMT-05:00)

À : "Montminy, Anik" <amontminy@assnat.qc.ca>, "Berthiaume, Simon" <Simon.Berthiaume@assnat.qc.ca>, "Tremblay, Pierre" <Pierre.Tremblay@assnat.qc.ca>, "Moreau, Lise" <Lise.Moreau@assnat.qc.ca>

Cc : "Mignolet, Ariane" <amignolet@assnat.qc.ca>

Objet : CAN - président de séance

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant l'opposition officielle afin de remplacer un président de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur

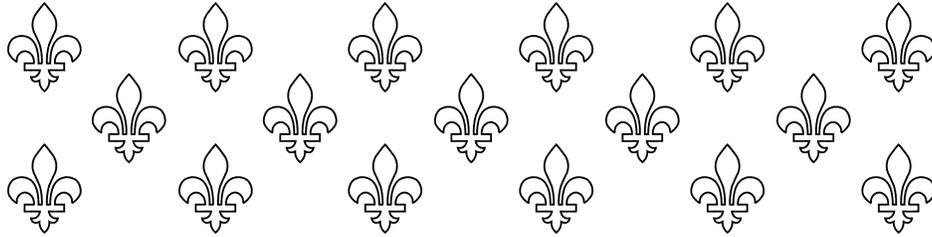


Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 27 février 2017

Statuer sur une demande de déplacement de la
Commission des relations avec les citoyens

QUÉBEC

Réunion du mercredi 27 février 2017

Objet : Statuer sur une demande de déplacement de la Commission des relations avec les citoyens

Membres présents :

M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président

M. Bérubé (Matane-Matapédia), leader parlementaire de l'opposition officielle

M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition

M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président (annexe II), le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Statuer sur une demande de déplacement de la Commission des relations avec les citoyens :

Relativement à la demande adressée, le 21 février 2017 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale par la Commission des relations avec les citoyens, afin que six membres désignés par la Commission ainsi que deux membres du personnel se déplacent pour le mandat d'initiative sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale, il est convenu d'autoriser ce déplacement.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/mcm

Québec, le 27 février 2017

ANNEXE I

Demande de la Commission des relations avec les citoyens



Commission des relations avec les citoyens

Québec, le 21 février 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale et
de la Commission de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Demande d'autorisation de déplacement à Wendake dans le cadre d'un mandat de la Commission des relations avec les citoyens

Monsieur le Président,

La Commission des relations avec les citoyens a adopté à l'unanimité, le 28 mai 2015, un mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale. La Commission a confié l'organisation de ce mandat à son comité directeur.

À cet effet, permettez-moi de vous soumettre une demande d'autorisation de déplacement, conformément à l'article 1 des Règles de fonctionnement, afin que la Commission de l'Assemblée nationale autorise certains membres de la Commission des relations avec les citoyens à visiter la nation huronne-wendat, à Wendake, dans le courant des mois de mars ou avril 2017.

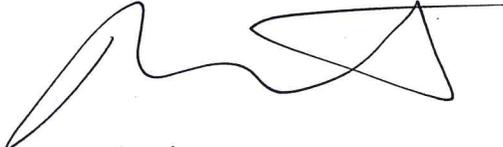
Ce choix fait suite à une invitation reçue par des intervenants du Centre de santé Marie-Paule-Sioui-Vincent, dont la personne de référence est M. Guy Duchesneau, directeur adjoint des services sociaux.

Vous trouverez, jointes à la présente, la décision du comité directeur ainsi que l'estimation budgétaire des dépenses qui s'élèvent à environ 605 \$ et respectent le budget de 25 000 \$ dont dispose annuellement chaque commission parlementaire.

Par ailleurs, les membres ont statué sur la possibilité de visiter d'autres communautés, qui ont elles aussi manifesté le désir de recevoir des membres de la Commission. L'organisation de ces visites sera effectuée éventuellement par le comité directeur.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le président de la Commission et
député des Chutes-de-la-Chaudière,



Marc Picard,

- c. c. M. François Arsenault, secrétaire de la Commission de l'Assemblée nationale
- M. Michel Matte, vice-président de la Commission des relations avec les citoyens
- M^{me} Lise Moreau, directrice de cabinet

p.j. (2)



QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

COMITÉ DIRECTEUR

Décision concernant le déplacement de membres de la Commission à Wendake

ATTENDU QUE la Commission des relations avec les citoyens a adopté, le 28 mai 2015, un mandat d’initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale;

ATTENDU QUE les deux premières étapes du plan de travail consistaient à s’informer, se documenter auprès d’intervenants autochtones et à connaître les actions et les mesures gouvernementales déjà en place;

ATTENDU QUE des intervenants du Centre de santé Marie-Paule-Siouï-Vincent, situé à Wendake, ont invité les membres de la Commission à venir les visiter, ainsi que d’autres intervenants du Conseil de la nation huronne-wendat;

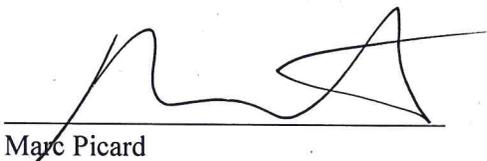
ATTENDU QUE cette visite offrira un contact direct avec les ressources pour femmes autochtones et outillera les membres pour la suite de leurs travaux;

ATTENDU QUE l’intérêt et la pertinence pour les membres de la Commission de tenir des rencontres informelles afin de mieux comprendre la réalité des milieux autochtones;

IL EST CONVENU de demander à la Commission de l’Assemblée nationale d’autoriser les déplacements vers Wendake (nation huronne-wendat) à cinq membres de la Commission (le président, le vice-président, une représentante de chacun des trois groupes parlementaires), une députée indépendante, M^{me} Manon Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) ainsi que la secrétaire de la Commission et l’agente de recherche de la Bibliothèque de l’Assemblée nationale.

Le comité directeur estime les coûts de ce déplacement à environ 605 \$.

Le président de la Commission,



Marc Picard

Le vice-président de la Commission,



Michel Matte

La secrétaire de la Commission,



Stéphanie Pinault-Reid

Signée à Québec, le 21 février 2017

Commission des relations avec les citoyens

Mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale

Prévisions budgétaires pour le déplacement de la Commission à Wendake (Nation huronne-wendat)

Personnes en déplacement (8) :

- 6 députés (président, vice-président, une représentante de chaque groupe parlementaire et une députée indépendante)
- 1 secrétaire de commission (M^{me} Anne-Marie Larochelle)
- 1 recherchiste du Service de la recherche de la Bibliothèque (M^{me} Magali Paquin)

Notes explicatives :

- Il s'agit d'un déplacement d'une journée (aller-retour) à Wendake.
- Le point de départ de tous les déplacements sera l'hôtel du Parlement et les déplacements s'effectueront avec les véhicules personnels.
- La distance à parcourir entre l'hôtel du Parlement et Wendake sera déterminée à partir des distances routières fournies par Transport Québec.
- Un seul repas est prévu (dîner).
- Le remboursement des frais de déplacement pour les députés sera calculé selon le *Règlement sur les allocations aux députés et titulaires de cabinet sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien* et le remboursement des frais de repas sera calculé selon les *Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux*.
- Le remboursement des frais de déplacement et de repas pour le personnel sera calculé selon la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*.
- La location d'une salle pouvant servir aux réunions ou pour le dîner est incluse aux prévisions budgétaires, au cas où elle s'avère nécessaire.
- Le cas échéant, les coûts liés à la présence d'un agent de sécurité ne sont pas assumés par la Commission.
- Une provision de 15 % est prise en compte afin de pourvoir aux imprévus.

Prévisions budgétaires :

Québec et Wendake (1 journée, aller-retour)		
Déplacement des députés et du personnel avec véhicules personnels	Environ 32 km aller-retour Députés : 6 voitures x 32 km x 0,45 \$ du km Personnel : 1 voiture x 32 km x 0,43 \$ du km	101 \$
Repas des députés et du personnel	1 dîner Députés : 6 personnes x 1 dîner (21 \$) Personnel : 2 personnes x 1 dîner (14,30 \$)	155 \$
Frais de stationnement (si nécessaire)	7 voitures x 15 \$ par stationnement journalier	105 \$
Location salle (si nécessaire)	À déterminer	100 \$
Cadeau d'hôte	Jetée de la boutique de l'Assemblée	65 \$
	Sous-total	526 \$
	Provision de 15 %	79 \$
	TOTAL :	605 \$

ANNEXE II

Courriels reçus de la part des directeurs des cabinets
des leaders des trois groupes parlementaires

Monnerat, Marie-Claude

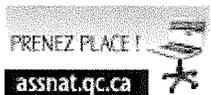
De: Moreau, Lise
Envoyé: 27 février 2017 22:57
À: Tremblay, Pierre; Montminy, Anik; Arsenault, François; Berthiaume, Simon
Cc: Mignolet, Ariane; Huot-Gallien, Mélissa
Objet: RE: CAN Demande d'autorisation de déplacement (CRC)

Consentements

Lise Moreau | Directrice



Cabinet du président de l'Assemblée nationale
1040, rue des Parlementaires | bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2820 | Téléc. : 418 528-0461 | lise.moreau@assnat.qc.ca



Suivez-nous :   

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

De : Tremblay, Pierre
Envoyé : 27 février 2017 22:05
À : Montminy, Anik; Arsenault, François; Berthiaume, Simon; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane; Huot-Gallien, Mélissa
Objet : RE: CAN Demande d'autorisation de déplacement (CRC)

Consentements

De : Montminy, Anik
Envoyé : 23 février 2017 16:19
À : Arsenault, François; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane; Huot-Gallien, Mélissa
Objet : RE: CAN Demande d'autorisation de déplacement (CRC)

Bonjour,

Consentement pour répondre par courriel et consentement pour la demande de déplacement à Wendake.

Anik

De : Arsenault, François
Envoyé : 22 février 2017 14:33
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Mignolet, Ariane
Objet : CAN Demande d'autorisation de déplacement (CRC)

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une demande de déplacement à Wendake de la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de son mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce déplacement?

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11

Place aux citoyens

Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

De : Pinault-Reid, Stéphanie

Envoyé : 22 février 2017 12:37

À : Arsenault, François

Cc : Picard, Marc; Matte, Michel

Objet : CRC- Demande d'autorisation de déplacement



Monsieur le Président,

Le 28 mai 2015, la Commission des relations avec les citoyens (CRC) a adopté un mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale.

C'est dans ce contexte que je vous transmets, au nom du président de la CRC, M. Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière), une demande d'autorisation de déplacement (art. 1 des Règles de fonctionnement) auprès de la communauté huronne-wendat de Wendake.

Vous trouverez en pièce jointe ladite demande, la décision du comité directeur ainsi que l'estimation budgétaire prévue pour ce déplacement.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, mes salutations distinguées,

Stéphanie Pinault-Reid | Secrétaire de la commission des relations avec les citoyens



Place aux citoyens

Direction des travaux parlementaires

1035, rue des Parlementaires | 3^e étage, bureau 3.19

Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | crc@assnat.qc.ca



Suivez-nous : 

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

Monnerat, Marie-Claude

De: Berthiaume, Simon
Envoyé: 22 février 2017 14:38
À: Arsenault, François
Cc: Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise; Mignolet, Ariane
Objet: Re: CAN Demande d'autorisation de déplacement (CRC)
Pièces jointes: image001.jpg; image002.jpg; image003.jpg; image004.jpg

Consentement

Envoyé de mon iPhone

> Le 22 févr. 2017 à 14:32, Arsenault, François <farsenault@assnat.qc.ca> a écrit :

>

> Bonjour,

>

> Vous trouverez ci-joint une demande de déplacement à Wendake de la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre de son mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale.

>

> Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce déplacement?

>

> François Arsenault, avocat | Directeur

>

> [[cid:image002.jpg@01D28D00.9E536E70](#)]

>

> Direction des travaux parlementaires
> 1035, rue des Parlementaires | 3e étage,
> bureau 3.11

>

> Québec (Québec) G1A 1A3

> Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | farsenault@assnat.qc.ca<<mailto:farsenault@assnat.qc.ca>>

>

> _____

>

> Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.

> S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

> De : Pinault-Reid, Stéphanie

> Envoyé : 22 février 2017 12:37

> À : Arsenault, François

> Cc : Picard, Marc; Matte, Michel

> Objet : CRC- Demande d'autorisation de déplacement

>

> [https://greffier.assnat.qc.ca/content/greffier/CRC_Bandeau.jpg]

>

>

>

> Monsieur le Président,

>

> Le 28 mai 2015, la Commission des relations avec les citoyens (CRC) a adopté un mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale.

>

> C'est dans ce contexte que je vous transmets, au nom du président de la CRC, M. Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière), une demande d'autorisation de déplacement (art. 1 des Règles de fonctionnement) auprès de la communauté huronne-wendat de Wendake.

>

> Vous trouverez en pièce jointe ladite demande, la décision du comité directeur ainsi que l'estimation budgétaire prévue pour ce déplacement.

>

> Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, mes salutations distinguées,

>

>

>

> Stéphanie Pinault-Reid | Secrétaire de la commission des relations avec les citoyens

>

> [\[cid:image002.jpg@01D28B70.226D1D60\]](#)

>

> Direction des travaux parlementaires

> 1035, rue des Parlementaires | 3e étage, bureau 3.19

> Québec (Québec) G1A 1A3

> Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | crc@assnat.qc.ca

>

> _____

>

> [\[cid:image003.jpg@01D28B70.226D1D60\]](#) <<http://www.assnat.qc.ca/fr/index.html>>

>

> [\[cid:image004.jpg@01D28B70.226D1D60\]](#) <<http://www.assnat.qc.ca/fr/accueil/mediassociaux.html>>

>

>

> Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.

> S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.

> Merci.

>

>

>

>

>

> <image001.jpg>

> <image002.jpg>

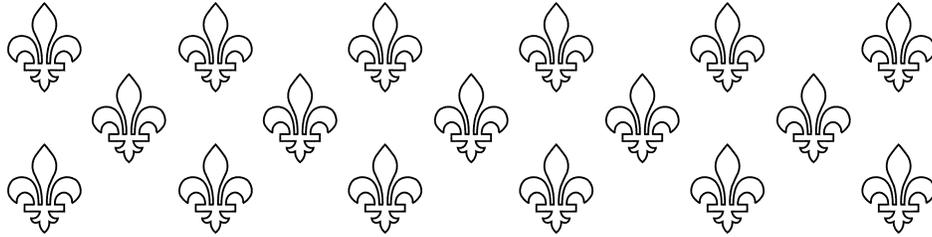
> <image003.jpg>

> <image004.jpg>

> <Lettre CAN - Déplacement Wendake.pdf>

> <Décision CD - Déplacement Wendake.pdf>

> <Prévisions budgétaires Wendake.pdf>



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 10 avril 2017

Statuer sur une demande de déplacement de la
Commission des relations avec les citoyens

QUÉBEC

Réunion du lundi 10 avril 2017

Objet : Statuer sur une demande de déplacement de la Commission des relations avec les citoyens

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président, le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Statuer sur une demande de déplacement de la Commission des relations avec les citoyens :

Relativement à la demande adressée, le 4 avril 2017 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale par la Commission des relations avec les citoyens, afin que six membres désignés par la Commission ainsi que deux membres du personnel se déplacent à Lac-Simon (Abitibi-Témiscamingue) pour le mandat d'initiative sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale, il est convenu d'autoriser ce déplacement.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/jb

Québec, le 10 avril 2017

ANNEXE I

Demande de la Commission des relations avec les citoyens



Commission des relations avec les citoyens

Québec, le 4 avril 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale et
de la Commission de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Demande d'autorisation de déplacement à Lac-Simon (Abitibi-Témiscamingue) dans le cadre d'un mandat de la Commission des relations avec les citoyens

Monsieur le Président,

La Commission des relations avec les citoyens a adopté à l'unanimité, le 28 mai 2015, un mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale. La Commission a confié l'organisation de ce mandat à son comité directeur.

À cet effet, permettez-moi de vous soumettre une demande d'autorisation de déplacement, conformément à l'article 1 des Règles de fonctionnement, afin que la Commission de l'Assemblée nationale autorise une délégation de la Commission des relations avec les citoyens à visiter des membres de la nation algonquine, à Lac-Simon (Abitibi-Témiscamingue), dans le courant du mois de mai 2017.

Ce choix fait suite à une invitation reçue par la Chef de la communauté de Lac-Simon, M^{me} Adrienne Jérôme.

Vous trouverez, jointes à la présente, la décision du comité directeur ainsi que l'estimation budgétaire des dépenses qui s'élèvent au maximum à 8 531,85 \$ et respectent le budget de 25 000 \$ dont dispose annuellement chaque commission parlementaire.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le président de la Commission

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Marc Picard.

Marc Picard

- c. c. M. François Arsenault, secrétaire de la Commission de l'Assemblée nationale
- M. Michel Matte, vice-président de la Commission des relations avec les citoyens
- M^{me} Lise Moreau, directrice de cabinet

p.j. (2)

Commission des relations avec les citoyens

Mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale

Prévisions budgétaires pour le déplacement de la Commission à Lac-Simon (Nation algonquine)

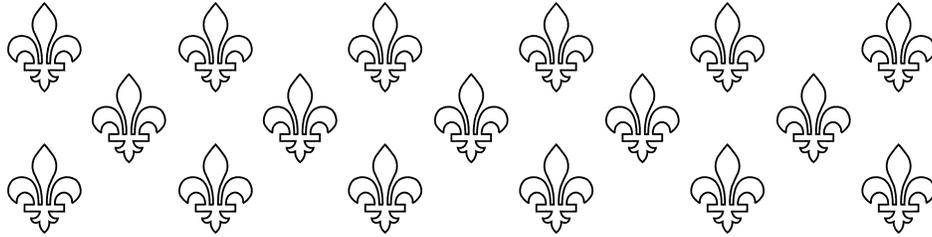
Personnes en déplacement (8) :

- 6 députés (président, vice-président, une représentante de chaque groupe parlementaire et une députée indépendante)
- 1 secrétaire de commission (M^{me} Stéphanie Pinault-Reid)
- 1 recherchiste du Service de la recherche de la Bibliothèque (M^{me} Magali Paquin)

Notes explicatives :

- Le déplacement à Lac-Simon (nation algonquine) se fait à la suite de l'invitation de la Chef de cette communauté, M^{me} Adrienne Jérôme.
- Il s'agit d'un déplacement d'une journée.
- Le point de départ de tous les déplacements sera l'hôtel du Parlement ou à proximité de cet endroit.
- À moins d'un avis contraire du secrétaire général, les membres du personnel de l'Assemblée nationale auront droit aux mêmes allocations d'hébergement, de repas et de déplacements que ceux des députés, et non pas à ceux prévus par la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*. Ainsi, l'ensemble des allocations est calculé selon le *Règlement sur les allocations aux députés et titulaires de cabinet sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien*. Les frais sont donc estimés au maximum et seront revus à la baisse si cette autorisation est refusée.
- La location d'une salle pouvant servir aux réunions ou pour le dîner est incluse aux prévisions budgétaires, au cas où elle s'avère nécessaire.
- Le cas échéant, les coûts liés à la présence d'un agent de sécurité ne sont pas assumés par la Commission.
- Les montants de dépenses présentés incluent les taxes.
- Une provision de 15 % est prise en compte afin de pourvoir aux imprévus.

Titre de l'activité:	Déplacement à Lac-Simon				
Commission:	Commission des relations avec les citoyens				
Mandat:	Conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles en la violence conjugale				
Nombre de participants:	8				
Durée de l'activité (jours):	1 jour				
Transport	Coût moyen	Nombre part.	Durée (jours)	Coût estimé	Commentaires/ Explications
Avion nolisé	5 400,00 \$	1		5 400,00 \$	
Location minibus/minivan	436,00 \$		1	436,00 \$	2 minivans - coût unitaire : 218 \$ incluant l'essence
Taxis pour l'aéroport (aller-retour)	80,00 \$	8		640,00 \$	
Sous-total - Frais de transport				6 476,00 \$	
Hébergement	Coût moyen/nuitée	Nombre part.	Durée (nuitées)	Coût estimé	Commentaires/ Explications
				- \$	
Taxes remboursées en sus				- \$	
Sous-total - hébergement				- \$	
Allocation forfaitaire	Coût par repas	Nombre part.	Durée (jours)	Coût estimé	Commentaires/ Explications
Déjeuner - député	15,00 \$	8	1	120,00 \$	Les indemnités des fonctionnaires sont mis au même montant que ceux des députés. Si l'autorisation requise n'est pas obtenue, ce montant sera revu à la baisse
Dîner - député	21,00 \$	8	1	168,00 \$	
Souper - député	31,50 \$	8	1	252,00 \$	
Indemnité quotidienne - député	- \$			- \$	
Déjeuner - fonctionnaire	10,40 \$			- \$	
Dîner - fonctionnaire	14,30 \$			- \$	
Souper - fonctionnaire	21,55 \$			- \$	
Indemnité quotidienne - fonctionnaire	5,85 \$			- \$	
Sous-total - Allocation forfaitaire				540,00 \$	
Autres frais	Coût	Nombre part.	Durée (jours)	Coût estimé	
Cadeaux d'hôte	75,00 \$			75,00 \$	
Location de salles (au besoin)	288,00 \$		1	288,00 \$	
Stationnement minivan	20,00 \$	2	1	40,00 \$	
Sous-total - Autres frais				403,00 \$	
			Sous-total cumulatif	7 419,00 \$	
			Provision de 15%	1 112,85 \$	
			TOTAL	8 531,85 \$	



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 11 mai 2017

Statuer sur une demande de déplacement de la
Commission des relations avec les citoyens

QUÉBEC

Réunion du jeudi 11 mai 2017

Objet : Statuer sur une demande de déplacement de la Commission des relations avec les citoyens

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président, le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Statuer sur une demande de déplacement de la Commission des relations avec les citoyens :

Relativement à la demande adressée, le 8 mai 2017 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale par la Commission des relations avec les citoyens, afin que six membres désignés par la Commission ainsi que deux membres du personnel se déplacent à Manawan afin de visiter des membres de la nation Attikameks pour le mandat d'initiative sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale, il est convenu d'autoriser ce déplacement.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/jb

Québec, le 11 mai 2017

ANNEXE I

Demande de la Commission des relations avec les citoyens



Commission des relations avec les citoyens

Québec, le 8 mai 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale et
de la Commission de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Demande d'autorisation de déplacement à Manawan dans le cadre d'un mandat de la Commission des relations avec les citoyens

Monsieur le Président,

La Commission des relations avec les citoyens a adopté à l'unanimité, le 28 mai 2015, un mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale. La Commission a confié l'organisation de ce mandat à son comité directeur.

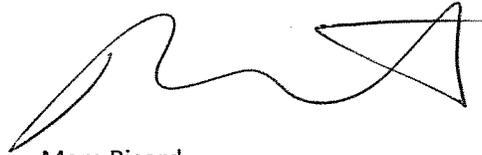
À cet effet, permettez-moi de vous soumettre une demande d'autorisation de déplacement, conformément à l'article 1 des Règles de fonctionnement, afin que la Commission de l'Assemblée nationale autorise une délégation de la Commission des relations avec les citoyens à visiter des membres de la nation attikameks, à Manawan, au cours du mois de mai ou juin 2017.

Ce choix fait suite à une invitation reçue par le Chef de la communauté de Manawan, M. Jean-Roch Ottawa.

Vous trouverez, jointes à la présente, la décision du comité directeur ainsi que l'estimation budgétaire des dépenses qui s'élèvent au maximum à 5 323,01 \$ et respectent le budget de 25 000 \$ dont dispose annuellement chaque commission parlementaire.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le président de la Commission

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final sharp upward stroke.

Marc Picard

- c. c. M. François Arsenault, secrétaire de la Commission de l'Assemblée nationale
- M. Michel Matte, vice-président de la Commission des relations avec les citoyens
- M^{me} Lise Moreau, directrice de cabinet

p.j. (2)

Commission des relations avec les citoyens

Mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale

Prévisions budgétaires pour le déplacement de la Commission à Manawan (nation attikamek)

Personnes en déplacement (8) :

- 6 députés (président, vice-président, une représentante de chaque groupe parlementaire et une députée indépendante)
- 1 secrétaire de commission (M^{me} Stéphanie Pinault-Reid)
- 1 recherchiste du Service de la recherche de la Bibliothèque (M^{me} Magali Paquin)

Notes explicatives :

- Le déplacement se fait à l'invitation du Chef de Manawan, M. Jean-Roch Ottawa.
- Il s'agit d'un déplacement d'au maximum une journée et demie, dont une nuit à l'hôtel qui sera relativement près de Manawan.
- Le point de départ de tous les déplacements sera l'hôtel du Parlement. Il est prévu que chaque député et fonctionnaire prendra sa voiture personnelle, mais le covoiturage sera priorisé.
- La distance à parcourir entre l'hôtel du Parlement et Manawan est déterminée à partir des distances routières fournies par Transport Québec.
- Le remboursement des frais sera calculé selon le *Règlement sur les allocations aux députés et titulaires de cabinet sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien*
- À moins d'un avis contraire du secrétaire général, les membres du personnel de l'Assemblée nationale auront droit aux mêmes allocations d'hébergement, de repas et de déplacements que ceux des députés, et non pas à ceux prévus par la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*. Les frais sont donc estimés au maximum et seront revus à la baisse, au besoin.
- La location d'une salle pouvant servir aux réunions ou pour le dîner est incluse aux prévisions budgétaires, au cas où elle s'avère nécessaire.
- Le cas échéant, les coûts liés à la présence d'un agent de sécurité ne sont pas assumés par la Commission.
- Une provision de 15 % est prise en compte afin de pourvoir aux imprévus.

**Grille d'estimation des coûts
Déplacement au Québec**

Titre de l'activité:	Déplacement à Manawan				
Commission:	Commission des relations avec les citoyens				
Mandat:	Conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conj.				
Nombre de participants:	8				
Durée de l'activité (jours):	2 jours - 1 nuit				
Transport	Coût moyen	Nombre part.	Durée (jours)	Coût estimé	Commentaires/ Explications
Utilisation du véhicule personnel (inscrire le nom des participants)	Km	0,45\$/ km	Autres frais	Coût estimé	Commentaires/ Explications
M. Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière)	730	0,45 \$		328,50 \$	
M. Michel Matte (Portneuf)	730	0,45 \$		328,50 \$	
M ^{me} Caroline Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)	730	0,45 \$		328,50 \$	
M ^{me} Mireille Jean (Chicoutimi)	730	0,45 \$		328,50 \$	
M ^{me} Lise Lavallée (Repentigny)	730	0,45 \$		328,50 \$	
M ^{me} Manon Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques)	730	0,45 \$		328,50 \$	
Magalie Paquin - fonctionnaire	730	0,45 \$		328,50 \$	
Stéphanie Pinault-Reid - fonctionnaire	730	0,45 \$		328,50 \$	
Sous-total - utilisation du véhicule personnel				2 628,00 \$	
Hébergement	Coût moyen/nuitée	Nombre part.	Durée (nuitées)	Coût estimé	Commentaires/ Explications
Montréal - 01/11 - 31 /05	126,00 \$			- \$	
Montréal - 01/06 - 31/10	138,00 \$			- \$	
Laval, Gatineau, Longueuil - 01/11 - 31 /05	102,00 \$			- \$	
Laval, Gatineau, Longueuil - 01/06 - 31/10	110,00 \$			- \$	
Nord du 51e parallèle				- \$	
Ailleurs au Québec - 01/11 - 31 /05	83,00 \$			- \$	
Ailleurs au Québec - 01/06 - 31 /10	87,00 \$	8	1	696,00 \$	
Taxes remboursées en sus	1,00 \$	8	15	120,00 \$	
Sous-total - hébergement				816,00 \$	
Allocation forfaitaire	Coût par repas	Nombre part.	Durée (jours)	Coût estimé	Commentaires/ Explications
Déjeuner - député	15,00 \$	8	1	120,00 \$	
Dîner - député	21,00 \$	8	1	168,00 \$	
Souper - député	31,50 \$	8	2	504,00 \$	
Indemnité quotidienne - député	- \$			- \$	
Déjeuner - fonctionnaire	10,40 \$			- \$	
Dîner - fonctionnaire	14,30 \$			- \$	
Souper - fonctionnaire	21,55 \$			- \$	
Indemnité quotidienne - fonctionnaire	5,85 \$	2	1	11,70 \$	
Sous-total - allocation forfaitaire				803,70 \$	
Autres frais	Coût	Nombre part.	Durée (jours)	Coût estimé	Commentaires/ Explications
Frais d'inscription				- \$	
Cadeaux d'hôte	75,00 \$			75,00 \$	
Frais de bagages (si non inclus dans coût billet)				- \$	
Location de salles	146,00 \$			146,00 \$	
Interprétation simultanée				- \$	
Stationnement	20,00 \$	8	1	160,00 \$	
Autres :				- \$	
Autres :				- \$	
Sous-total - Autres frais				381,00 \$	
Sous-total cumulatif				4 628,70 \$	
Provision de 15%				694,31 \$	
TOTAL				5 323,01 \$	



QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

COMITÉ DIRECTEUR

Décision concernant le déplacement d'une délégation de la Commission à Manawan

ATTENDU QUE la Commission des relations avec les citoyens a adopté, le 28 mai 2015, un mandat d'initiative portant sur les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale;

ATTENDU QUE les deux premières étapes du plan de travail consistaient à s'informer, se documenter auprès d'intervenants autochtones et à connaître les actions et les mesures gouvernementales déjà en place;

ATTENDU QUE plusieurs intervenants du milieu ont invité les membres de la Commission à visiter les organismes œuvrant dans le domaine;

ATTENDU QUE ces visites offriront un contact direct avec les ressources pour femmes autochtones et outilleront les membres pour la suite de leurs travaux;

ATTENDU QUE l'intérêt et la pertinence pour les membres de la Commission de tenir des rencontres informelles afin de mieux comprendre la réalité des milieux autochtones;

IL EST CONVENU de demander à la Commission de l'Assemblée nationale d'autoriser un déplacement vers Manawan à cinq membres de la Commission (le président, le vice-président, une représentante de chacun des trois groupes parlementaires), une députée indépendante, M^{me} Manon Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) ainsi qu'à la secrétaire de la Commission et à l'agente de recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Le comité directeur estime les coûts de ce déplacement à environ 5 323,01\$.

Le président de la Commission,

Marc Picard

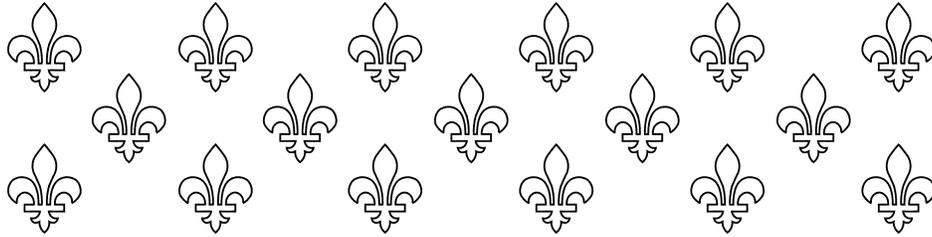
Le vice-président de la Commission,

Michel Matte

La secrétaire de la Commission,

Stéphanie Pinault-Reid

Signée à Québec, le 8 mai 2017



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 9 juin 2017

Statuer sur une demande de déplacement de la
Commission de l'administration publique

QUÉBEC

Réunion du vendredi 9 juin 2017

Objet : Statuer sur une demande de déplacement de la Commission de l'administration publique

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président, le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Statuer sur une demande de déplacement de la Commission de l'administration publique :

Relativement à la demande adressée, le 8 juin 2017 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale par la Commission de l'administration publique, afin que trois membres désignés par la Commission ainsi que deux membres du personnel se déplacent pour assister à la Conférence annuelle 2017 du Conseil canadien des comités des comptes publics et du Conseil canadien des vérificateurs législatifs à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, du 10 au 12 septembre 2017, il est convenu d'autoriser ce déplacement.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/jb

Québec, le 9 juin 2017

ANNEXE I

Demande de la Commission de l'administration publique



Commission de l'administration publique

Le 8 juin 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Président de la Commission de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

OBJET : Demande de participation de la Commission de l'administration publique à la conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics

Monsieur le Président,

Je vous transmets par la présente une demande d'autorisation de déplacement, conformément à l'article 1 des Règles de fonctionnement concernant les commissions.

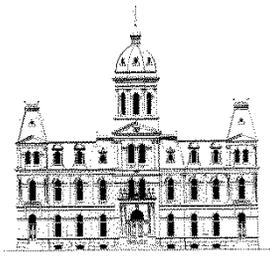
Vous trouverez en annexe une décision du comité directeur de la Commission de l'administration publique, en date d'aujourd'hui, proposant la participation du comité directeur et de la recherche de la Commission à la conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics qui aura lieu à Fredericton, du 10 au 12 septembre 2017. Je joins à cette demande copie de la lettre d'invitation, datée du 18 avril 2017, de même qu'une estimation des coûts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le secrétaire de la Commission,

Pierre-Luc Turgeon

p. j. (3)



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
COMITÉS

*Conférence annuelle 2017 du CCCCPC/CCVL
Fredericton, Nouveau-Brunswick : 10 au 12 septembre 2017*

le 18 avril 2017

Chers collègues,

Au nom du Comité permanent des comptes publics de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, j'ai le grand plaisir de vous inviter à assister à la conférence annuelle 2017 du Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP), qui se tiendra du 10 au 12 septembre 2017 à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Comme le veut la coutume, la conférence se tiendra conjointement avec la conférence du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), ce qui nous permet de tenir des séances mixtes avec les vérificateurs législatifs.

Le programme provisoire, un formulaire d'inscription en ligne et autres renseignements, y compris des liens vers des attractions locales, sont disponibles sur le site Web de la conférence à l'adresse suivante :

<https://fredericton2017.wixsite.com/ccccp-ccvl2017-fr>

Programme

Les activités qui précèdent la conférence incluent une visite guidée d'une microbrasserie locale et une visite de l'Assemblée législative, lesquelles se dérouleront le dimanche 10 septembre 2017, en après-midi. Dimanche, en soirée, Son Honneur, l'hon. Jocelyne Roy Vienneau, lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick, accueillera les participants à la conférence à une réception donnée à la Résidence du gouverneur, résidence officielle de Son Honneur. Les séances de travail de la conférence commenceront le lundi 11 septembre 2017. Lundi, en soirée, les participants à la conférence pourront découvrir le magnifique Village historique de Kings Landing, où le dîner leur sera servi. Une performance spéciale est prévue pour cette excursion au village historique.

Un programme, pour lundi et mardi, est en voie d'élaboration à l'intention des personnes qui accompagneront les participants. Ce programme sera bientôt affiché sur le site Web.

Inscription et frais

Je vous encourage à vous inscrire avant la date limite du **4 août 2017** en utilisant le formulaire disponible en ligne, sur le site Web. Janet Trail, du bureau du greffier, coordonne l'inscription à la conférence. Vous pouvez joindre M^{me} Trail par courriel, à l'adresse janet.trail@gnb.ca, par téléphone, au 506 453-5914, ou par télécopieur, au 506 453-7154.

Les frais d'inscription sont de 400 \$ pour les membres des délégations et les observateurs. Les frais d'inscription pour les personnes qui accompagnent les participants sont de 200 \$. Vous pouvez payer les frais d'inscription à l'avance ou à l'arrivée en argent comptant ou par chèque ou mandat libellé à l'ordre du ministre des Finances, province du Nouveau-Brunswick. Nous ne pouvons malheureusement pas accepter le paiement par carte de crédit ou de débit.

Hébergement

Les délégations sont priées de s'inscrire directement auprès de l'hôtel, le Delta Fredericton, au plus tard **le vendredi 4 août**.

Delta Fredericton
225, chemin Woodstock, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 2H8
Tél. : 506 457-7000 ou 1 888 236-2427/Télec. : 506 457-4000
[Réservez votre chambre au tarif de groupe du CCCCP et du CCVL](#)
Référence pour la réservation de groupe : **CCCCP et CCVL**
CHAMBRES, simples ou doubles : 148 \$ la nuitée

L'heure d'arrivée pour l'inscription à l'hôtel est 15 h. Tout est mis en œuvre pour répondre aux besoins de la clientèle avant l'heure d'arrivée, mais il se peut que les chambres ne soient pas immédiatement disponibles. L'heure de départ est midi. Pour garder la chambre après cette heure, s'adresser à la réception. S'il est possible de retarder l'heure de départ, des frais de départ tardif peuvent s'appliquer.

Les membres des délégations qui se rendront à Fredericton en voiture ne se verront imposer aucuns frais de stationnement.

Si vous avez des questions concernant la conférence, ou des suggestions en ce qui a trait aux séances de travail, veuillez communiquer avec John Patrick McCleave, greffier aux comités, par courriel, à l'adresse <jp.mccleave@gnb.ca>, ou par téléphone, au 506 453-6215.

Nous nous réjouissons à la perspective de vous accueillir à Fredericton au mois de septembre et de vous offrir notre hospitalité typique des Maritimes, d'autant plus que la conférence coïncidera avec le début du renommé Harvest Jazz and Blues Festival. Nous vous encourageons à prolonger votre séjour à Fredericton et à profiter du divertissement et des performances dynamiques.

Veillez agréer, chers collègues, mes salutations distinguées.

Le président du Comité permanent des comptes publics,

Trevor Holder, député

c.c. Chuck Chiasson, député, vice-président du comité
John Patrick McCleave, greffier aux comités

Commission de l'administration publique

Conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics
Fredericton, Nouveau-Brunswick, du 10 au 12 septembre 2017

Base de calcul :

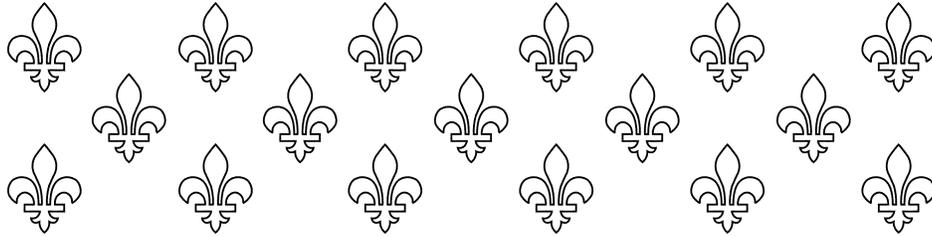
5 participants : Le président, les vice-présidents, le secrétaire et la recherchiste de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Arrivée le samedi 9 septembre / Retour le mercredi 13 septembre

Tenant compte des repas pris en charge par la conférence

Description	Coût	Quantité	Prévision budgétaire
Frais d'inscription	400,00 \$	5	2 000,00 \$
Déplacements aéroport Québec ou Montréal	50,00 \$	10	500,00 \$
Avion, aller-retour, Québec-Fredericton	500,00 \$	4	2 000,00 \$
Avion, aller-retour, Montréal-Fredericton	500,00 \$	1	500,00 \$
Hébergement - Hôtel Delta (4 nuitées)	148,00 \$	20	2 960,00 \$
Déplacements taxi Fredericton	60,00 \$	5	300,00 \$
Repas - petits déjeuners (inclus du 10 au 12)	15,00 \$	10	150,00 \$
Repas - déjeuners (inclus du 10 au 12)	20,00 \$	10	200,00 \$
Repas - dîners	40,00 \$	20	800,00 \$
Allocation par nuitée	15,00 \$	20	300,00 \$
Autres frais : imprévus, assurances-voyage (10% de ce qui précède)			971,00 \$
Prévision budgétaire totale			10 681,00 \$

Pour une prévision approximative de 2136 \$ par personne



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 25 octobre 2017

Modifier la liste des présidents de séance

QUÉBEC

Réunion du mercredi 25 octobre 2017

Objet : Modifier la liste des présidents de séance

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président

- M. Pascal Bérubé (Matane-Matapédia), leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président (annexe II), le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Modifier la liste des présidents de séance

Concernant la demande adressée, le 23 octobre 2017 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale afin que monsieur Jean Habel (Sainte-Rose) remplace monsieur Guy Hardy (Saint-François), que monsieur Patrick Huot (Vanier-Les-Rivières) remplace monsieur Pierre Reid (Orford) en tant que présidents de séance, et que monsieur Pierre Giguère (Saint-Maurice), monsieur Guy Bourgeois (Abitibi-Est) et monsieur Yves St-Denis (Argenteuil) soient nommés présidents de séance du gouvernement, le comité directeur approuve cette demande.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/jb

Québec, le 25 octobre 2017

ANNEXE I

Demande du gouvernement
au sujet des présidents de séance



Gouvernement du Québec
Le premier ministre

Québec, le 23 octobre 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Député de Westmount-Saint-Louis
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Cher Jacques

En vertu de l'article 4.1 des Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale, je vous demande de convoquer le comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale afin d'approuver les modifications suivante :

Que le député de Sainte-Rose, monsieur Jean Habel remplace le député de Saint-François, monsieur Guy Hardy, maintenant vice-président de Commission et, que le député de Vanier Les-Rivières, monsieur Patric Huot remplace le député d'Orford, monsieur Pierre Reid, maintenant vice-président de Commission, en tant que présidents de séance du Gouvernement.

Que le député de Saint-Maurice, monsieur Pierre Giguère ,
que le député d'Abitibi-Est, monsieur Guy Bourgeois,
que le député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis, soient nommés présidents de séance du Gouvernement.

Que ces changements prennent effet le 23 octobre 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe Couillard

c.c. M. Michel Bonsaint, secrétaire général

ANNEXE II

Courriels reçus de la part des directeurs des cabinets
des leaders des trois groupes parlementaires

Blais, Josée

De: Moreau, Lise
Envoyé: 25 octobre 2017 07:33
À: Tremblay, Pierre
Cc: Arsenault, François; Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Blais, Josée
Objet: Re: CAN - Présidents de séance

Consentements

Lise Moreau
Directrice
Cabinet du président de
l'Assemblée nationale du Québec
Cellulaire: 418 572-4823

Le 25 oct. 2017 à 06:35, Tremblay, Pierre <Pierre.Tremblay@assnat.gc.ca> a écrit :

Consentements

De : Arsenault, François
Envoyé : 24 octobre 2017 09:04
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Blais, Josée
Objet : CAN - Présidents de séance

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement afin de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur général

<image001.jpg> Direction générale des affaires parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | farsenault@assnat.gc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.

<image002.jpg>

Blais, Josée

De: Tremblay, Pierre
Envoyé: 25 octobre 2017 06:36
À: Arsenault, François; Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Moreau, Lise
Cc: Blais, Josée
Objet: RE: CAN - Présidents de séance

Consentements

De : Arsenault, François
Envoyé : 24 octobre 2017 09:04
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Blais, Josée
Objet : CAN - Présidents de séance

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement afin de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur général



Direction générale des affaires parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.



Blais, Josée

De: Berthiaume, Simon
Envoyé: 24 octobre 2017 09:44
À: Arsenault, François; Montminy, Anik; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc: Blais, Josée
Objet: RE: CAN - Présidents de séance

Consentements

Simon B

De : Arsenault, François
Envoyé : 24 octobre 2017 09:04
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Blais, Josée
Objet : CAN - Présidents de séance

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement afin de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur général



Place aux citoyens

Direction générale des affaires parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.



Blais, Josée

De: Montminy, Anik
Envoyé: 24 octobre 2017 09:38
À: Arsenault, François; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc: Blais, Josée
Objet: RE: CAN - Présidents de séance

Ok pour nous
Consentements

Anik

De : Arsenault, François
Envoyé : 24 octobre 2017 09:04
À : Montminy, Anik; Berthiaume, Simon; Tremblay, Pierre; Moreau, Lise
Cc : Blais, Josée
Objet : CAN - Présidents de séance

Bonjour,

Nous avons reçu une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement afin de remplacer deux présidents de séance.

Est-ce que vos leaders respectifs (ainsi que le Président) consentent à ce que vous répondiez par courriel en leur nom et dans l'affirmative, est-ce qu'il y a consentement pour autoriser ce changement?

Merci,

François Arsenault, avocat | Directeur général

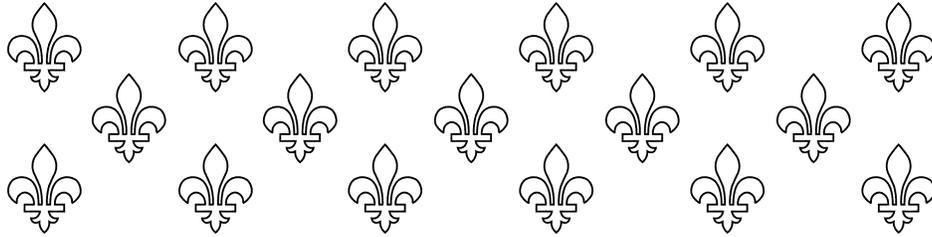


PLACE AUX CITOYENS

Direction générale des affaires parlementaires
1035, rue des Parlementaires | 3^e étage,
bureau 3.11
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-2722 | farsenault@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser. Merci.





ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'Assemblée nationale

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 7 décembre 2017

Modifier la liste des présidents de séance

QUÉBEC

Réunion du jeudi 7 décembre 2017

Objet : Modifier la liste des présidents de séance

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount–Saint-Louis), président

- M. Pascal Bérubé (Matane-Matapédia), leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Bonnardel (Granby), leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M. Fournier (Saint-Laurent), leader parlementaire du gouvernement

- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président, le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

1. Modifier la liste des présidents de séance

Concernant la demande adressée, le 7 décembre 2017 (annexe I), à la Commission de l'Assemblée nationale afin que monsieur Claude Cousineau (Bertrand) remplace madame Nicole Léger (Pointe-aux-Trembles) en tant que président de séance, le comité directeur approuve cette demande.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

François Arsenault

Jacques Chagnon

FA/jb

Québec, le 7 décembre 2017

ANNEXE I

Demande de l'opposition officielle
au sujet des présidents de séance



Carole Poirier

Députée d'Hochelaga-Maisonneuve

Whip en chef de l'opposition officielle

Porte-parole de l'opposition officielle pour la Métropole,
en matière d'immigration et de communautés culturelles
et responsable de l'île de Montréal

Québec, le 7 décembre 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Député de Westmount-Saint-Louis
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 139 de notre règlement, je vous invite à convoquer la Commission de l'Assemblée nationale afin de confirmer le député de Bertrand en remplacement de la députée de Pointe-aux-Trembles comme président de séance.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Carole Poirier

c. c. M. Michel Bonsaint, secrétaire général

